p. 7 AGIR : MODE D'EMPLOI Des affiches pour les droits des enfants
p. 17 ON EN PARLE ENCORE Janusz Korczak. Respecter les enfants

acteur d'un monde à hauteur d'Homme

Camaraderie

le magazine des francas
juill. › sept. 2009 n°286

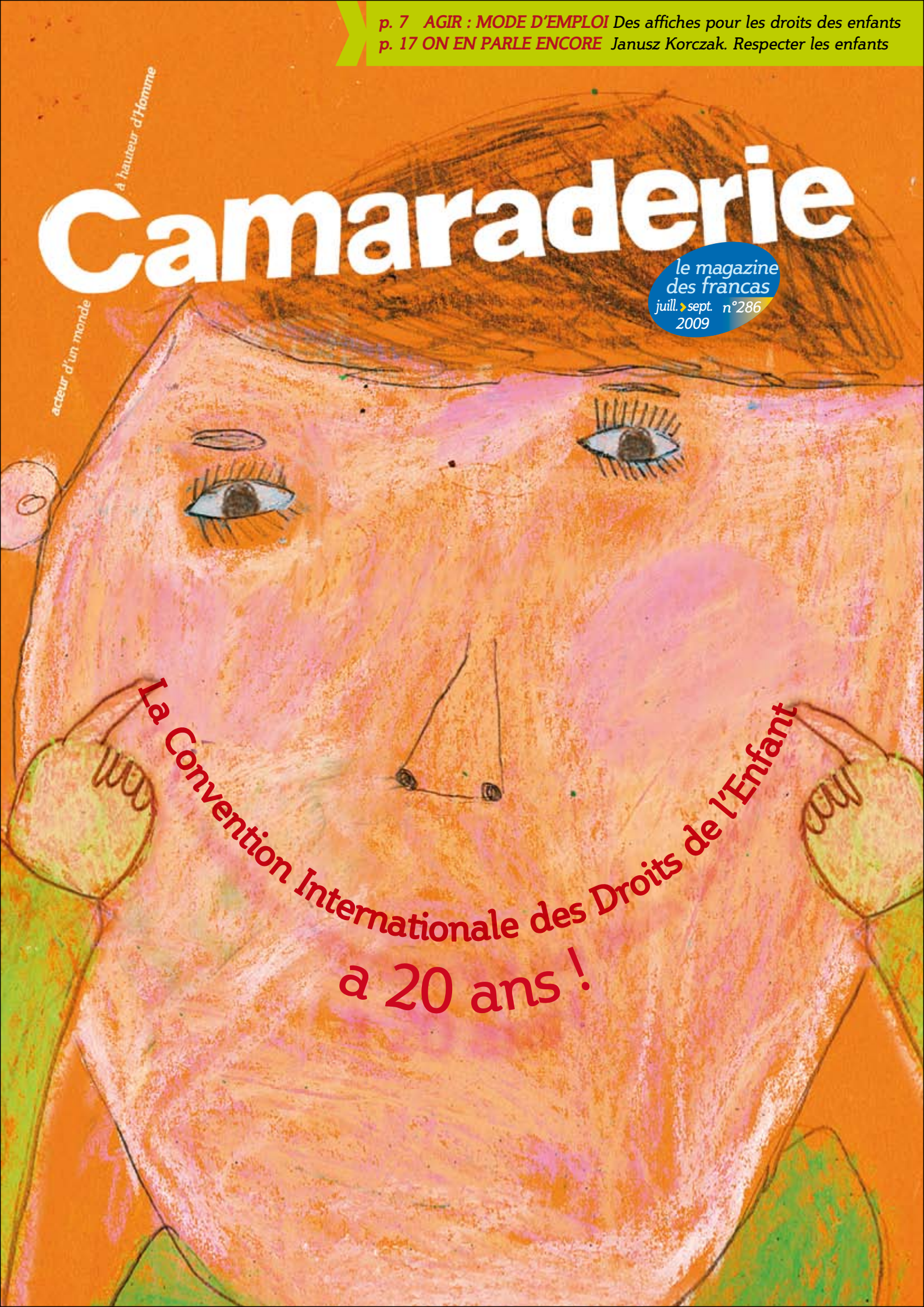

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a 20 ans !

© A. Tran

Camaraderie le magazine des francas
juill. › sept. n°286 2009

SOMMAIRE

3 **QUESTIONS DE PRINCIPE**
Les 3 questions de Gilles Establet

4 **INITIATIVES**
La CIDE se décline à toutes les fêtes !

6 **PAROLES DE PIONNIERS**
Marnie Pacheco – Appliquer la CIDE en 2009

7 **AGIR : MODE D'EMPLOI**
Des affiches pour les droits des enfants

8 **FORMATION**
Quand animation rime avec Convention

9 **DES CLÉS POUR COMPRENDRE**
Les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

17 **ON EN PARLE ENCORE !**

18 **CITOYENS DU MONDE**
Convention Internationale des Droits de l'Enfant : bientôt 20 ans… et il reste tant à faire !
Esplac – Un monde de droits
Partenaire : European Federation for Street Children

20 **ZOOMS SUR VOUS**

22 **WEB TOUR**
Un site dédié à la défenseure des enfants

23 **C'EST À VOUS**

24 **PORTRAIT**
Bertrand Rothé
Rendez-nous la liberté !

Couverture : © D'après dessin de Mathieu (atelier de peinture UPC, 2007)

ÉDITO

Vingt ans !
La CIDE, Convention internationale des Droits de l'enfant, a 20 ans.
Votre magazine, *Camaraderie – acteur d'un monde à hauteur d'Homme*, y consacre pratiquement l'intégralité de ce numéro.

Vingt ans !!
1989, bicentenaire de la Révolution française, cahiers de doléances des enfants et des jeunes, citoyenneté des mineurs… Notre Mouvement est actif dans l'élaboration de la Convention, ce n'est pas un hasard ; Pierre de Rosa nous dit pourquoi en page 10, en ouverture du *Dossier*.

Vingt ans !!!
Un anniversaire, l'occasion de s'interroger, de regarder ce qui a changé, de prendre un peu de liberté avec la ligne éditoriale habituelle… Pour que Gilles, animateur, interroge dans *Questions de principe*, un avocat sur la portée de la Convention dans le monde judiciaire… Pour que Marnie nous dise, dans la rubriques *Paroles de pionniers*, comment ce texte est pour elle un cadre dans son action éducative avec les enfants.

Vingt ans !!!!
Un anniversaire en actions, c'est ce que nous vous proposons autour des initiatives prises par la Fédération, dans votre département, dans votre centre de loisirs ; les différentes rubriques en donnent exemples et témoignages.

Vingt ans !!!!!
Il vous reste quelques jours pour participer à cet anniversaire. Que ces quelques pages y contribuent, pour qu'au-delà la commémoration, nous puissions, dans l'action, montrer l'actualité de cette Convention.

■ ***La rédaction***

PS : L'actualité de cette rentrée, c'est aussi le congrès de la Fédération à Bordeaux, du 24 au 27 octobre. Un congrès, des congrès pages 20-21 !

Directeur de la publication : Philippe Deplanque – **Responsable du magazine** : Didier Jacquemain (djacquemain@francas.asso.fr) – **Animatrice de la rédaction :** Nadia Astruc (nastruc@francas.asso.fr) – **Ont contribué aux rubriques générales :** Anna d'Ambrosio, Nadia Astruc, Pierre Benhalla, Roger Berger, Roland Biache, Michel Cassé, Christian Charlot, Gilles Establet, Marc Garcia Cebrian, André et Françoise Guinvarch, Mickaël Huet, Philippe Lafaye, Sabine Lavoipierre, Nathalie Marot, Sébastien Mathieu, Marnie Pacheco, Bertrand Rothé, Ségolène Trognon – **Maquette :** Chromatiques – 47/49, avenue du Docteur Arnold-Netter – 75012 Paris – www.chromatiques.fr – **Impression :** Paton Imprimeur – 71, avenue du Maréchal-Leclerc – 10120 Saint-André-les-Vergers – **Les Francas :** 10-14, rue Tolain – 75980 Paris Cedex 20 – Tél. : 01 44 64 21 53 – Fax : 01 44 64 21 11 – ***Camaraderie* n° 286** Juillet-Septembre 2009 – Trimestriel – Abonnement : 4 n°/an : 7,62 € – Numéro de commission paritaire n°1009 G 79149 – ISSN n°0397-5266 – **www.francas.asso.fr**

Philippe Lafaye est avocat au barreau de Bordeaux depuis 1989. Notamment spécialisé dans les droits des mineurs, il est également titulaire du Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) et a été formateur pendant plusieurs années.
Gilles Establet est un professionnel de l'animation et travaille depuis environ dix ans dans un accueil périscolaire.
Gilles, l'animateur, mène l'entretien autour de la citoyenneté et de la question des droits des enfants.

› ***QUESTIONS DE PRINCIPE***

Les 3 questions de Gilles Establet

© Nadia Astruc

Gilles Establet : ***Pour revenir vingt ans en arrière, avez-vous contribué à la rédaction des textes de la Convention internationale des Droits de l'enfant ?***

Philippe Lafaye : Non. Mais en 1989, le ministère de la Justice incitait les barreaux à constituer des structures de personnes intéressées par les droits des mineurs. Le barreau de Bordeaux a été l'un des premiers à y répondre. Nous avons mis en place un groupe d'avocats. Aujourd'hui, presque tous les barreaux ont un service équivalent, même si la forme peut être différente : association autonome regroupant plusieurs corps de métiers (travailleurs sociaux, animateurs…), groupement de professionnels du droit…

À Bordeaux, ce Centre de recherche, d'information et de consultation (CRIC) sur les droits des enfants a bien évolué. Nous sommes passés d'une douzaine d'avocats à une centaine ! Plusieurs facteurs expliquent cette progression : doublement du nombre d'avocats, modification de la loi…

Avant 1990, le mineur était assisté s'il passait au Tribunal pour enfants. Mais l'avocat était désigné pour une audience précise, et représentait entre dix et quinze mineurs. Souvent il n'avait pas de formation spécifique et ne pouvait pas rencontrer les jeunes de façon individuelle avant l'audience, faute de temps. Maintenant, la présence d'un avocat est obligatoire, pour toutes les audiences pénales ; elle est de plus en plus fréquente dans les autres domaines, notamment en matière civile, dès l'instant où l'enfant est en danger pour sa santé, sa moralité ou ses conditions d'éducation, qu'il soit victime ou non, que ce soit volontaire (privation, violence…) ou pas (parents démunis…). La défense est mieux ciblée et les avocats sont sensibilisés à la question des droits de l'enfant.

Il y a également le fait que le rôle des avocats dans la défense des mineurs a été reconnu par les familles ou les éducateurs. Les parents ne sont pas toujours les mieux placés pour assurer la défense des intérêts de leur enfant, surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes impliqués dans l'affaire (cas d'inceste par exemple).

G. E. : ***Qu'a permis la CIDE dans votre travail ?***

Ph. L. : Je pense que dans le domaine de la justice, l'évolution essentielle est l'écoute de l'enfant dans toute procédure judiciaire ou administrative le concernant.

Avant la ratification de la CIDE, il n'existait pas de texte auquel se rattacher. Ensuite, comme la loi française ne proposait rien, on se reportait aux articles de la CIDE. Et parfois, ce n'était pas évident ; certains juges « résistaient » et appliquaient la loi et le Code tels qu'ils existaient alors.

Il est intéressant de noter que la création des administrateurs *ad hoc* chargés de représenter les enfants, correspond à l'esprit de la CIDE. En somme, la France a mis au point des « habillages légaux » concordant avec la CIDE.

Actuellement, les articles 3 (tout doit être décidé dans l'intérêt de l'enfant) et 12 (« *droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant* », prise en considération de ses opinions) sont primordiaux et conditionnent notre travail.

G. E. : ***Que pensez-vous de la réforme de l'ordonnance de 1945, relative à l'enfance délinquante ?***

Ph. L. : À la base, il s'agissait d'avoir un juge spécialisé pour les mineurs. Depuis sa naissance, elle a subi un grand nombre de réformes. Mais pour moi, le problème ne vient pas de la lenteur de la justice ou de son soi-disant laxisme. C'est davantage un problème de structures et de moyens. Par exemple, la mesure de réparation répond parfaitement aux jeunes délinquants d'un point de vue éducatif. Cela donne aux enfants une autre image d'eux-mêmes, cela les responsabilise, ils comprennent et ont conscience de leurs actes. Néanmoins, les services chargés de la mettre en place sont surchargés. Et comme dès que cela concerne les mineurs, les décisions sont assez intransigeantes, les juges préfèrent les répressions… même si l'impact dans la tête des jeunes n'est pas identique : aller en prison amène le respect de ses pairs.

Au fond, il faudrait surtout trouver une articulation entre les institutions judiciaires et départementales, et leur donner les moyens de faire appliquer leurs décisions. Cela éviterait aux enfants d'être au milieu.

■ *Propos recueillis par* ***Nadia Astruc***

Philippe Lafaye
philippe.lafaye@neuf.fr
Gilles Establet
djiles4@free.fr

La CIDE se décline à toutes les fêtes !

Mercredi 27 mai, rendez-vous était donné à 10h30 au parc de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ballan-Miré. Pas moins de deux cents enfants accompagnés de quarante adultes se sont retrouvés pour fêter les vingt ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Chaque année depuis plus de dix ans, les Francas d'Indre-et-Loire organisent le « Ludo'Aventure » pour les enfants des accueils de loisirs sans hébergement du département. Cette manifestation permet aux structures d'accueil de se rencontrer et de découvrir de nouveaux jeux du monde. Cette année, les accueils d'Artanne, de Notre-Dame-D'Oé, du Secours Populaire, de Ballan-Miré, de Maryse Bastié et de Mirabeau étaient présents.

Joyeux anniversaire !

L'édition 2009 de la Fête du jeu s'appuyait donc sur les vingt ans de la CIDE, qui seront célébrés plus largement au mois de novembre prochain. Ce fut l'occasion pour les animateurs d'expliciter le texte aux enfants et aux parents afin de leur permettre d'appréhender leurs droits, puis de finir la journée avec un gâteau d'anniversaire.

Cette opération a mobilisé, en quatorze ateliers pour quatorze droits, vingt équipes d'enfants et dix bénévoles. Ont été illustrés le droit à l'alimentation avec un jeu de « Kim'goût », un stand de création d'affiches ou de lettre à monsieur le président de la République pour le droit d'expression, des stands de jeux, de littérature, de déguisement, de parole…

Exténués mais sourire aux lèvres, les enfants sont repartis vers leurs structures, avec en tête l'image des bougies soufflées et leurs droits d'enfant expliqués…

■ ***Mickaël Huet***
francas.37@orange.fr

La CIDE, c'est toute l'année !

Pourquoi ne pas combiner un anniversaire, celui de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, avec un événement annuel regroupant les enfants, les adolescents et leurs familles, la Fête du jeu ? C'est ce qu'ont fait les Francas d'Indre-et-Loire.

© AD 37

700 enfants à l'assaut des droits de l'enfant

Point d'orgue du festival Enfant Chant'Eure 2009, les Francas de l'Eure ont organisé une journée festive le vendredi 10 juillet, au Parc de Trangis à Evreux. Soleil, verdure, rire, musique et bonne humeur furent les moteurs de ce rendez-vous unique sur le département.

Mise en place chaque année en direction des accueils de loisirs du département, la manifestation au parc de Trangis clôture le festival débuté au mois d'avril à Brionne. À cette occasion, onze enfants de l'accueil de loisirs ont participé aux ateliers d'écriture de chansons « *Elle a bon do ma chanson* », mené par l'artiste « *Stève, avec un accent grave* ». Ces artistes, âgés de six à dix ans, ont ainsi écrit deux chants originaux autour du thème de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Du 20 au 24 avril, les Francas de l'Eure ont mis en place ces ateliers. Une sensibilisation autour du thème de la CIDE a été nécessaire. Cet échange a eu lieu autour d'un repas. L'artiste est venu à la rencontre des enfants. Aidé de Véronique, coordinatrice du festival, il s'est appuyé sur les « injustices » vécues chaque jour pour dire que de nombreux enfants dans le monde subissent des préjudices beaucoup plus graves. Il a ensuite développé le fait que la CIDE a été créée pour pallier ces inégalités.

Ensuite les enfants et l'artiste ont réfléchi à trois questions : pourquoi, comment et où appliquer la CIDE. Certains ont écrit, les moins à l'aise ont dessiné. Tous étaient d'accord pour dire que cette convention est utile.

Deux chansons ont été écrites et enregistrées sur un CD, et chacun est parti avec un exemplaire. Les parents, les équipes du centre de loisirs et les instituteurs de l'école ont entendu ces chansons plusieurs fois ; néanmoins les enfants les réécoutent encore très souvent.

Les Francas de l'Eure ont poussé plus loin l'expérience en demandant aux accueils de loisirs d'écrire un slam pour la journée de clôture à Trangis. Ce texte devait parler de tous les droits. Chaque accueil en a choisi un, y a réfléchi, a mené des débats puis a écrit deux phrases. Rassemblées par Stève, elles ont constitué le slam. Cette production fédère tous les enfants sur un même thème : les droits de l'enfant. Ce slam créé a clôturé l'édition 2009 du festival.

■ ***Véronique Dandjinou***
francas27@francasnormandie.fr

Plus d'informations sur :
http://www.brionne-jeunesse.com/espacejeunes/

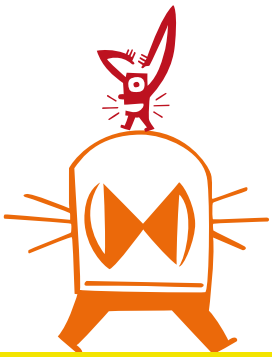

À FLEUR DE PLUME

Slams sur le thème des droits de l'enfant par « Stève, avec un accent grave » et les enfants des centres de loisirs (CL)

Que l'on vienne d'Afrique ou d'Asie
D'Europe ou d'Amérique
Que l'on soit riche ou pauvre
Normal ou anormal
On a tous le droit à une identité et le droit d'être respecté
Toi, enfant de ton pays, va à l'école, apprendre à lire et à écrire
Respecte et aime tes parents, nourris-toi et éduque-toi
Refuse de faire la guerre et de travailler
Mais surtout n'oublie pas de t'amuser, et reste en bonne santé
(CL Arnières-sur-Iton)

On a le droit de dire non à quelqu'un qu'on ne connaît pas
Tout le monde a le droit de s'exprimer malgré les différences
(CL Bosguerard-de-Marcouville)

Je vis dans une caravane et moi aussi j'ai le droit d'apprendre à lire et à écrire.
Le soir, j'ai mal. Le matin quand je me réveille j'ai des bleus
Il faut en parler et dire non à la maltraitance
(CL Saint-Sébastien-de-Morsent)

Pour moi, chanter, dessiner, danser, sont les meilleures façons d'exprimer
Ce qu'on ne peut écrire
Pourquoi je devrais me taire quand les adultes parlent
Pourquoi garder le silence quand les autres font du bruit
Je veux pouvoir donner mon opinion sur tout ce qui m'entoure
Sans aucune conséquence
(CL Rouen rive gauche)

© Alexia Tran

Les droits de l'enfant en fête !

Les Francas des Alpes-Maritimes ont tenu le pari de réunir dans un temps convivial et festif autour de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), plus de trois cent cinquante enfants du département. Les participants, âgés de sept à quinze ans et issus de dix communes, dix-sept centres de loisirs, et trois centres de jeunes, se sont réunis à Valbonne les 21 et 22 juillet.

Cette manifestation, loin d'être ponctuelle, s'inscrit dans une dynamique annuelle intégrant la formation des animateurs professionnels, la création de ressources adaptées et des animations spécifiques sur les centres de loisirs. La particularité de cette rencontre est la prise en charge de l'animation par les enfants. Dès début juillet, chacun a préparé une activité à proposer. Pour leur permettre d'enrichir leurs connaissances sur le sujet, des partenaires professionnels ont été mobilisés : Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Mutualité française, ludothèque…

Pour le déjeuner, élus, représentants de l'État, cadres territoriaux et directeurs d'accueils de loisirs se sont rejoints pour un temps de partage sur l'application de la CIDE au quotidien.

■ ***Pierre Benhalla,*** francas06@wanadoo.fr

Témoignage

Les orientations politiques de la manifestation s'articulaient autour de trois axes.

Il s'agissait d'abord de valoriser les projets d'enfants, placés au cœur de la démarche. Un DVD regroupant tous leurs projets a été réalisé afin que leur créativité impulse de nouvelles pratiques dans les accueils collectifs de mineurs. La valorisation des actions des associations, organismes et personnalités investis dans la promotion des droits de l'enfant, a aussi été faite.
Nous avons voulu que chaque enfant puisse partager ses compétences et ses connaissances avec son équipe et avec les autres enfants présents. C'était également pour nous l'occasion de proposer un espace de rencontre entre les directeurs d'accueils collectifs de mineurs, les professionnels des droits de l'enfant et les élus, afin de favoriser les actions concertées.
Enfin, à l'issue de la manifestation, les participants devaient avoir découvert, pris conscience et être capables d'expliquer leurs droits et devoirs.

Soutenues par le conseil régional, le conseil général, la direction départementale de la Jeunesse et des Sports et la commune de Valbonne Sophia Antipolis, ces opérations permettent d'attirer l'attention de tous les acteurs de l'éducation sur la CIDE, et doivent impulser de nouvelles pratiques sur les accueils de loisirs.

■ ***Sami Cheniti***
Président des Francas des Alpes-Maritimes

Ma cité aussi c'est Mon chantier
LES MÊMES CARTES LES MÊMES CHANCES POUR TOUS!
L'AMITIÉ
AUCUNE COULEUR
mon quartier c'est pas la jungle
CHACUN UN PAS SUR LE CHEMIN DES DROITS

© Affiches réalisées dans le cadre de l'opération « Agis pour tes droits » – AD 93

Appliquer la CIDE en 2009

Camaraderie donne la parole à Marnie, 19 ans. Elle nous dit comment la CIDE impacte son action auprès des enfants.

Aujourd'hui, la place de l'enfant dans notre société est relativement discrète !

C'est pourquoi, dans les centres de loisirs, nous essayons de mettre en œuvre des actions pour que les enfants et adolescents puissent s'exprimer sur leurs droits. Mais au début ils sont souvent réticents à l'idée d'en parler. Pour eux ce sont les adultes qui possèdent tous les pouvoirs. Ils n'ont pas conscience que leurs paroles peuvent être écoutées par ces mêmes adultes.

Dans le centre de loisirs où je suis animatrice, nous mettons en place des conseils d'enfants. En petits groupes, ils donnent leurs avis sur le projet de la structure, ou sur des sujets les intéressant : l'école, des événements de leur quotidien… Ils se posent beaucoup de questions. Pourquoi, dans certains pays, les enfants ne vont-ils pas à l'école ? Pourquoi d'autres doivent-ils travailler ? Ces interrogations sont formulées de manière très spontanée et c'est en cela que le principe du conseil d'enfants est positif. Ces moments leur permettent d'apprendre à transmettre correctement leurs idées, et ils savent que nous les écoutons. C'est aussi une méthode pour développer leur esprit critique sur le monde qui les entoure.

Depuis vingt ans, il existe au niveau mondial un moyen beaucoup plus médiatisé et, de ce fait, plus efficace : la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Depuis quelques années, dans la structure où je travaille, nous proposons aux enfants et aux adolescents de participer au concours international d'affiches. Le but est d'illustrer l'un des articles de la CIDE.

De manière collective, c'est par un dessin, accompagné d'une légende, qu'ils peuvent énoncer leurs points de vue sur le texte. Cela les place en situation d'écoute mutuelle. Ces enfants artistes exposent donc leurs droits, à leurs manières ; n'est-ce pas la meilleure option pour se faire entendre ? Ils profitent de cette occasion pour relater des expériences vécues, positives ou non, souvent accompagnées de messages touchants : « *Mon quartier c'est pas la jungle* », « *Les mêmes cartes, les mêmes chances pour tous !* ».

Il est très intéressant de travailler pour un projet comme celui-là. Les enfants se sentent valorisés car ils savent que leur production pourra être sélectionnée par un jury et figurer dans l'agenda « *Agis pour tes droits* » de l'année suivante.

Accompagner le développement de l'enfant et de l'adolescent

Les moyens d'exprimer ses droits et devoirs en tant qu'enfants sont parfois difficiles, car on craint de dire une bêtise ou d'être mal vus par ses copains. Nous devons alors avoir un rôle de médiateur et les accompagner dans leur démarche de développement personnel.

Je ne vous cache pas que, pour nous, il est parfois compliqué d'être confrontés à des questions sans réponse, ou de réguler des débats houleux. Il est inévitable d'avoir une équipe d'animation renseignée et soudée pour mener des actions cohérentes. Mais quel enrichissement pour nous ! Nous découvrons une nouvelle facette de ces enfants et adolescents, qu'ils n'exploitent pas forcément. La relation que nous avons avec eux est meilleure. Entre les animateurs et les adolescents, la confiance s'instaure. Il est vrai qu'à cet âge ils se rebellent souvent contre l'adulte. Mais en leur donnant la parole ils comprennent que nous sommes là pour les écouter et non pour les juger.

En tant qu'animateurs nous devons avoir une démarche d'accompagnement, afin d'amener ce jeune public à réfléchir sur ses droits. Nous ne sommes pas là pour mâcher le travail. De plus en plus nombreux sont les centres de loisirs, écoles ou associations, qui s'engagent dans la défense des droits des enfants. Cette attitude favorise une réflexion citoyenne. Les Francas s'associent à cette cause et militent pour, de toutes leurs forces.

■ Marnie Pacheco

> *« Les moyens d'exprimer ses droits et devoirs en tant qu'enfants sont parfois difficiles, car on craint de dire une bêtise ou d'être mal vus par ses copains. »*

Des affiches pour les droits des enfants

Pour donner du relief au 20e anniversaire de la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE), les Francas ont souhaité promouvoir un certain nombre d'actions mettant en avant l'exercice de la citoyenneté. Le concours d'affiches en fait partie. Pas moins de quatre-vingts départements métropolitains et DOM y participent.

Le but du concours est de « promouvoir les droits inscrits dans la CIDE et de valoriser le regard que les enfants, les jeunes et les adultes portent sur la réalité de ces droits ». Il est ouvert à toute personne mineure ou majeure, dans le cadre scolaire comme dans les temps extrascolaires, de façon individuelle ou collective. Les participants sont répartis en sept catégories allant des « moins de 6 ans » aux « plus de 18 ans ». Les établissements scolaires ou les centres de loisirs souhaitant y participer doivent s'inscrire auprès de l'association départementale des Francas. C'est elle qui est chargée de les accompagner et d'organiser le jury départemental.

Des contraintes techniques

Les affiches sont réalisées à plat et doivent respecter le format de 40 x 60 cm. Elles comportent un élément de texte et un message visuel, autrement dit un dessin, une image, une photo, un montage de divers éléments… En plus de la production graphique, elles sont accompagnées d'une fiche sur laquelle les participants présentent leur démarche.

AGIS POUR TES DROITS

Les droits des enfants, en tant qu'éducateurs, on les connaît, on les explique et on les applique. Mais qu'en est-il des enfants eux-mêmes ? Il y a maintenant plus de dix ans, les Francas de Seine-Saint-Denis ont mis en place un concours d'affiches international : « Agis pour tes droits ». Le but est de faire participer les enfants et les jeunes à la réalisation d'une affiche illustrant l'un des articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Lorsque la date limite de réception des affiches est atteinte, la première phase s'achève par la réunion d'un jury départemental. En parallèle, les animateurs ou les enseignants peuvent prévoir des expositions locales ou des manifestations de valorisation des œuvres. En fonction de la catégorie dans laquelle sont inscrits les participants, le jury apprécie le message (originalité, clarté, lisibilité), l'aspect artistique (composition, techniques utilisées) et l'investissement des auteurs. Les affiches lauréates participent alors à la sélection nationale.

En 2009, cette seconde phase se déroulera à Strasbourg, puisqu'elle fera partie de l'opération nationale « Strasbourg capitale européenne des droits des enfants », prévue ente le 17 et le 23 novembre. Elle se concrétisera notamment par l'exposition de mille cinq cents affiches dans un certain nombre d'espaces publics, de salles prestigieuses, et de lieux emblématiques tels que le Parlement européen ou le Conseil de l'Europe. Les affiches sélectionnées par le jury final constitueront, comme c'est l'usage, l'agenda 2010 « Agis pour tes droits ». Il sera offert à tous les participants.

La CIDE et le concours

Cette année le thème concerne la CIDE en général. Il s'agira de se demander ce qu'en savent les enfants et les adolescents et de s'interroger sur sa place, son rôle et son influence dans la vie quotidienne.

– « *Qu'est-ce qu'on en sait ?* » Au moyen d'enquêtes, de rencontres, d'interviews, les participants peuvent tester et évaluer dans leur environnement la connaissance que les enfants, les adolescents et les adultes ont de la Convention.

– « *Qu'est-ce qu'on en fait ?* » Après s'être remémoré les droits énoncés dans la Convention, ils peuvent s'interroger sur leur application dans la vie quotidienne : dans la famille, à l'école, au centre de loisirs, dans la ville, le pays ? Comment les faire respecter ? À qui s'adresser ?

Autant de pistes possibles pour découvrir ou redécouvrir la CIDE, réfléchir collectivement à son application et se lancer dans la réalisation d'affiches. Au final, cela aide à donner son avis, exprimer ses colères, mais aussi ses espoirs, et passer ensemble à l'action. Porter un regard lucide, critique et constructif amène à envisager des pistes de réalisations possibles pour promouvoir et faire vivre pleinement les différents droits énoncés dans la Convention, développer les pratiques de citoyenneté au quotidien.

Pour plus de renseignements, s'adresser aux Francas de son département ou consulter le site des Francas www.francas.asso.fr.

■ ***Michel Cassé***
mcasse@francas.asso.fr

© DR

Aborder, en stage de formation au Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA), la question des droits de l'enfant, notamment par le biais de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), voilà l'une des particularités de notre Mouvement. Mais comment traiter cette thématique et sensibiliser les stagiaires à l'importance de cet outil, avec eux qui, parfois, n'en ont pas entendu parler ?

Quand animation rime avec Convention

Cela dépend d'abord des attitudes des formateurs. Si on veut que les stagiaires perçoivent ce à quoi se rattachent les droits de l'enfant au quotidien dans les structures de loisirs, nous devons être attentifs à la façon dont nous les considérons. Au-delà du rôle de formateur, le regard que nous posons sur eux est important. Sommes-nous capables de les appeler assez vite par leur prénom ? Ont-ils réellement la possibilité de nous faire part de leurs besoins ? Les considérons-nous comme des personnes capables de raisonner, de faire des choix et de les assumer ?

Pour leur faire découvrir les droits de l'enfant, une approche générale du texte est nécessaire. Dans notre équipe, nous avons utilisé des vidéos de présentation pour enfants, tel que *Alice au pays des Droits de l'enfant*. Généralement, après la projection, une discussion s'enclenche avec les stagiaires autour des pays signataires et de la réalité de la mise en œuvre des garanties qu'ils promeuvent. Cet échange peut servir de référence à réutiliser avec les enfants.

En tant que formateur, il est intéressant d'employer des accessoires d'animation facilitant une appropriation de la CIDE, que les stagiaires peuvent ensuite manipuler eux-mêmes. Au cours des différents stages mis en place, nous avons été amenés à en imaginer : revues de presse introduisant des débats, créations artistiques, échanges et recherches sur Internet… Les stagiaires ont pu expérimenter ces supports en tant qu'acteurs, tout en se projetant dans leur usage futur avec les enfants et les adolescents. Un exemple pertinent est celui de les inscrire au concours « Agis pour tes droits » pour qu'ils réalisent une ou plusieurs affichent illustrant les droits des enfants. En plus de faire découvrir ce concours aux futurs animateurs, il leur permet de rendre concrètes les actions des Francas.

> *« Il y a pleins de façons d'aborder les droits de l'enfant en stage BAFA. L'important est de conserver son militantisme et son énergie à les promouvoir. Le temps libre éducatif doit être un moment […] où les animateurs […] donnent aux enfants la possibilité de s'essayer à la liberté et à la citoyenneté. »*

Vivre les droits en direct

Au-delà des outils en eux-mêmes, les formateurs doivent pouvoir installer, dans la vie quotidienne du stage, des éléments tendant à rendre les stagiaires acteurs et décideurs. La vie coopérative les aide à s'organiser, à proposer des idées qui les concerneront et à expérimenter de nouvelles manières de construire des actions. Pour qu'ils soient en mesure de réinvestir ces démarches avec les enfants, il faut être extrêmement prudent et prendre le temps de les resituer avec eux pour le jeune public. Un bilan assez long, mené avant le dernier jour, permet de mettre en avant les méthodes utilisées par les formateurs, et les possibilités pour les appliquer avec les enfants. L'enjeu de cette réunion est important. Beaucoup de stagiaires repartent sans avoir complètement perçu l'intérêt de ces moments de décision collective. Nous devons leur montrer qu'il est essentiel de programmer cette synthèse dans leur pratique professionnelle.

Donner pour objectif de travail sur les projets la sensibilisation aux droits de l'enfant, est un autre moyen de manier ce thème. Il peut être formulé directement : « *permettre aux enfants de découvrir la CIDE* », ou indirectement : « *permettre aux enfants d'être acteurs de leur séjour* », ou « *permettre aux enfants d'être acteurs d'un projet collectif* ». L'intérêt ici, est de s'occuper de la conduite que les stagiaires développeront pour répondre à la question, en veillant à ne pas être les seuls décideurs, autrement dit de choisir à la place des enfants. Cela réinterroge le rôle de l'animateur.

Dans ce cadre, nous avons animé un débat introductif au rôle de l'animateur : « *est-il celui qui fait ?* », « *qui permet de faire ?* », « *qui donne à faire ?* ». Il en est ressorti que l'animateur n'est pas celui qui fait, propose et dispose de tout. Il est aussi celui qui permet, favorise…

En résumé, il y a pleins de façons d'aborder les droits de l'enfant en stage BAFA. L'important est de conserver son militantisme et son énergie à les promouvoir. Le temps libre éducatif doit être un moment, parmi d'autres, où les animateurs, formés et sensibilisés, donnent aux enfants la possibilité de s'essayer à la liberté et à la citoyenneté.

■ **Nathalie Marot**
Sébastien Mathieu
francas.poitout.charentes@wanadoo.fr

« ***Principe 1 : L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l' enfant lui-même ou à sa famille.*** »

Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1959

« ***Article 1 : Au sens de la présente convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable.*** »

Convention internationale des droits de l'enfant – ONU, 20 novembre 1989

p.11 Les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Participation des Francas à cette avancée historique

p.12 Convention Internationale, participation et projet des Francas

p.12 La CIDE : utilisable par tous !

p.14 la CIDE en Charente-Maritime

p.15 Journée régionale des droits de l'enfant à Saint-Étienne

p.16 Bon anniversaire !

Ont contribué à ce dossier : Michel Cassé, Jean-Luc Dailcroix, Valérie Espinosa, Delphine Hufschmitt, Cathy Lavalette, Pierre de Rosa, Séverine de Zan Vacher.

Les affiches reproduites en pages 9 et 14 sont extraites de l'opération « Agis pour tes droits » organisée, chaque année, par les Francas de Seine-Saint-Denis et la Fédération nationale des Francas (cf. article page 7).

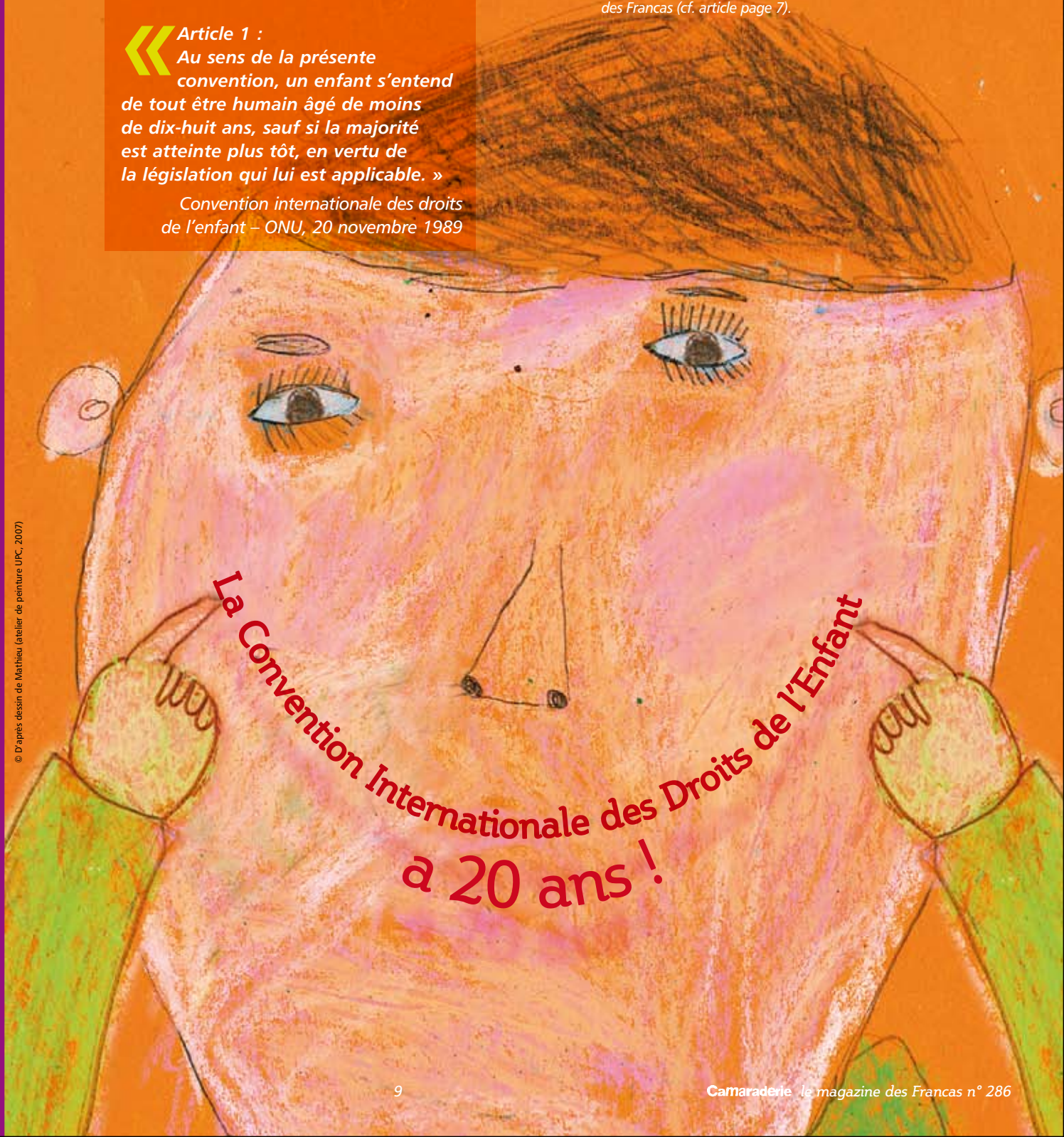

© D'après dessin de Mathieu (atelier de peinture UPC, 2007)

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a 20 ans !

Les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Participation des Francas à cette avancée historique

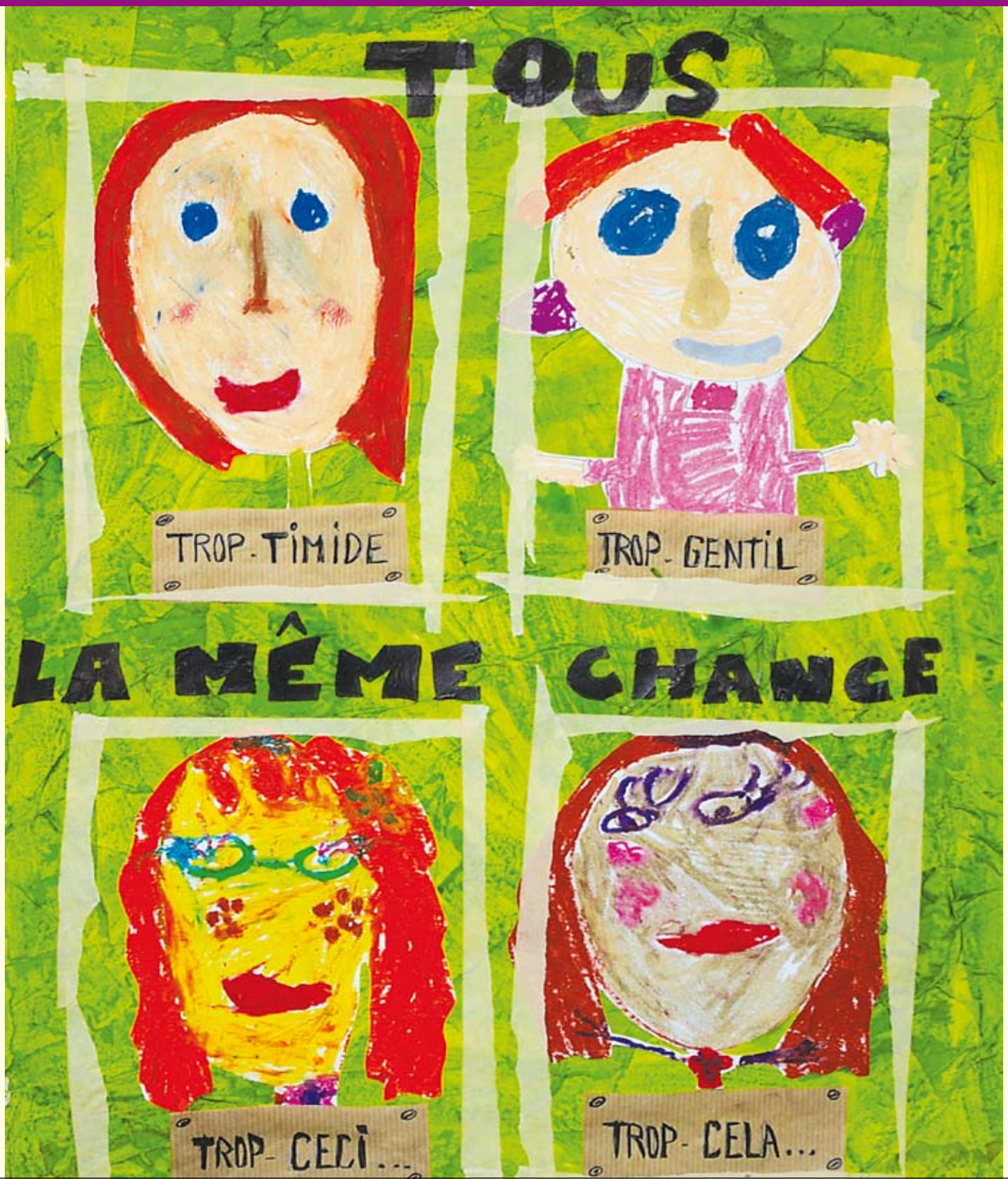

© Les Francas AD 93 / Centre de loisirs maternel les Poètes (Le Blanc Mesnil)

Parmi d'autres associations ou organismes, les Francas ont participé à l'élaboration de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). C'était la première fois qu'un texte pour les enfants, ayant une portée mondiale, était pensé. S'il a ouvert la route à de nombreuses réflexions et avancées sociales, il reste encore beaucoup à faire pour que les droits des enfants et des adolescents soient réellement respectés. Entretien avec Pierre de Rosa, membre de la délégation représentant les Francas à l'époque.

Ce qui a permis à cette Convention d'exister telle que nous la connaissons actuellement est déjà une belle histoire.

En 1979, année mondiale de l'Enfance, l'inexistence de textes internationaux tant soit peu contraignants pour les États, avait été mise en lumière. La référence, admise alors, était la Déclaration des droits de l'enfant de 1959, texte particulièrement intéressant mais dont la portée était limitée. Par exemple, il ne pouvait pas s'opposer à des États utilisant les enfants lors de conflits armés ou n'ayant pas aboli la peine de mort envers les mineurs.

Inspirée par des juristes d'Europe de l'Est, Polonais notamment, l'idée d'une convention a mis longtemps à devenir réalité. Elle ne faisait pas objet de consensus entre les organisations non gouvernementales (ONG) travaillant ces questions auprès de l'organisation des Nations unies (ONU). Elle devait tracer une ligne acceptable par tous les États, ligne pouvant paraître éloignée des pratiques culturelles des populations.

En France le processus a démarré dans les années 1987-1988 à l'initiative de l'Idef [1], de l'Unicef et du Bice [2]. Ces groupes ont donné la possibilité à de nombreuses associations françaises de participer à la consultation finale. Les Francas se sont inscrits dans cette démarche, à laquelle peu d'associations nationales ont adhéré de prime abord. Ils deviennent, par la qualité de leur participation et de leurs contributions, un des membres influents de ce groupe d'association, qui deviendra le Cofrade [3] en 1996.

La Convention qui, au-delà de son essence juridique, constitue un texte de nature éducative de première importance, servira très vite à révéler un certain nombre de situations inacceptables, dans les pays dits développés : pauvreté enfantine et maltraitance, notamment.

La contribution des Francas

Dans le groupe des associations françaises, les Francas se retrouvent très rapidement à l'animation des travaux relatifs aux droits de participation. Ceci n'est pas le fruit du hasard : cette question est liée à leur histoire.

1 – Institut de l'enfance et de la famille (Idef).
2 – Bureau international catholique pour l'enfance (Bice).
3 – Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade).

> ***« La Convention pose le fait que l'enfant est une personne sociale disposant de capacités, quel que soit le schéma culturel ou éducatif dans lequel on se trouve, que l'on parle de l'espace familial ou social. »***

Rappelons par exemple que la Fédération des Francs et Franches Camarades avait déployé, en 1946, une grande énergie pour faire prendre en compte le statut de l'enfant, dans la constitution de la quatrième République. Vingt ans plus tard, le « Congrès J » de Lorient, rassemblant les jeunes animateurs de l'époque, définissait ce que pouvait être l'action pédagogique au sujet de la participation… N'oublions pas que nous étions encore deux années avant Mai 68. Il était donc logique pour eux de se centrer sur la cohérence existant entre leur approche de la participation et la ressource que pouvait constituer sur ce sujet la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En plus de tout ceci, nous étions en 1989 et les Francas initiaient alors une action originale : « *Les Cahiers de doléance des enfants et des jeunes* ». Ils invitaient à porter un regard critique sur l'environnement et à formuler des propositions. Cette action, qui s'est déroulée dans 1200 communes de 87 départements, a réuni plus de 200 000 participants et a souvent débouché sur la mise en place de structures locales de concertation. Dans de nombreuses villes, le conseil d'enfants a été créé à cette occasion.

Raconté vingt ans après les faits, cela a l'air d'aller de soi ; mais trois mois avant la présentation du texte à l'ONU, c'était bien le volet « participation » qui, par sa nouveauté, était le plus polémique.

Citoyenneté des mineurs, droits des enfants

L'important dans la Convention c'est l'esprit qui la sous-tend, la philosophie qui peut s'en dégager. Elle pose le fait que l'enfant est une personne sociale disposant de capacités, quel que soit le schéma culturel ou éducatif dans lequel on se trouve, que l'on parle de l'espace familial ou social. Elle donne un ensemble de repères éthiques nécessaires à la réalisation des actions de citoyenneté. C'est aussi un ensemble dont les volets sont inséparables, puisque seul l'exercice conjoint des droits à la protection et des droits de participation permet à l'enfant de construire l'autonomie.

Si la Convention fixe une égalité de droits pour l'ensemble des mineurs, elle crée aussi pour eux une obligation : le respect des droits des autres mineurs, et de ceux de chaque personne humaine. Nous savons que nous vivons dans l'interdépendance. La petite révolution amenée par la CIDE est de lire cette interdépendance du point de vue de l'enfance, période de fort attachement affectif et matériel, période durant laquelle la découverte progressive de l'indépendance doit se combiner avec une compréhension de l'interdépendance.

Centre de loisirs éducatifs, action des animateurs

La notion de participation doit être lue d'abord comme un rapport entre êtres humains, comme l'exercice de rôles, plutôt que de la restreindre à un ensemble de pratiques.

Transmettre, pour un animateur, c'est mettre en situation de donner des responsabilités, c'est structurer la dimension collective en amenant chaque enfant à comprendre que les droits sont les mêmes pour tous et doivent être également respectés par tous. Participer, c'est plus qu'adhérer à une idée : c'est s'engager, c'est faire ensemble. La difficulté pour un animateur est liée au manque d'expérience personnelle de la participation. Comment demander à quelqu'un dont on ne sollicite jamais l'avis, de faire vivre des situations de participation à des enfants ?

Si pour d'autres apprentissages les médias ont leur place, pour cet aspect, ce sera toujours le rapport humain qui permettra ou pas, que l'enfant grandisse. La participation est invisible, quotidienne, complexe car faite d'une multitude de petites attentions, de gestes qui, en se combinant, vont aboutir à une vie collective.

Enfin, elle doit développer la capacité à s'interroger sur ses propres comportements, aspect fondamental d'une éducation réussie.

■ ***Pierre de Rosa, Michel Cassé***
mcasse@francas.asso.fr

Convention Internationale, participation et projet des Francas

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), dite aussi « Convention de New York » a été adoptée par l'Organisation des Nations unies le 20 novembre 1989. Elle est entrée en vigueur en France le 2 septembre 1990. La nécessité d'accorder une protection spécifique à l'enfant était déjà mise en avant par d'autres textes internationaux tels que la Déclaration de Genève de 1924, la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 ou la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations unies en 1959[1].

Mais la CIDE est le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale au sens où elle fédère les États du monde autour d'une même volonté d'assurer la protection de l'enfant et de le reconnaître comme un sujet de droits. Tous les pays du monde (193), à l'exception de la Somalie et des États-Unis, l'ont ratifiée.

Comme chaque pays signataire, la France s'est engagée à mettre ses propres lois en conformité avec les dispositions de la Convention, ce qui oblige à un travail de vérification et de modification des textes nationaux en rapport avec les droits des enfants.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, organe de contrôle de la CIDE, surveille l'application de la Convention et de ses protocoles par les États parties. Ceux-ci doivent lui remettre un rapport périodique sur les mesures prises pour améliorer l'application du texte.

Le dernier rapport français, daté de 2008, a suscité de la part de ce comité un commentaire assorti de 108 observations. Cela semble beaucoup au regard de l'image de « pays des droits de l'homme » que veut se donner la France. Ces observations déplorent notamment le bas niveau de connaissance de la Convention par les mineurs et la faiblesse du dialogue civil entre l'État et les organisations sur ce sujet.

Comprendre ses droits en les vivant

Pour les Francas, qui ont toujours placé l'éducation à la citoyenneté, aux droits et aux devoirs dans les fondamentaux de leur projet, la connaissance que les mineurs doivent avoir de leurs droits et l'expression qui en découle constituent deux axes majeurs de la pédagogie de la participation. Le domaine des droits des mineurs fait partie de tous les espaces éducatifs quotidiens des enfants et des adolescents. Les Francas sont persuadés que les idées et les actions se nourrissent mutuellement ; et ils le montrent grâce à de multiples opérations nationales. Nous pouvons citer par exemple le concours d'affiches « Agis pour tes droits », le C@rnet de bord, « Ils ont 20 ans… », « Je m'engage pour les droits », ou les nombreuses initiatives locales et départementales. ■

1 – Les données utilisées dans cet article proviennent du site de la Défenseure des droits des enfants (voir page 22).

La CIDE est un texte extrêmement riche, à la fois norme juridique internationale engageant l'État, et texte à valeur éthique pouvant guider dans leurs pratiques les parents, les éducateurs, les professionnels de l'enfance ainsi que tous les adultes partageant la responsabilité d'accompagner les enfants jusqu'à leur pleine émancipation. Elle doit être connue des enfants qui, en se l'appropriant, en feront un outil décisif pour un meilleur respect de leurs droits au quotidien.

Depuis quatre ans, autour du 20 novembre, le forum départemental des droits de l'enfant mobilise. Sur deux jours, plus de soixante-dix professionnels (animation, gendarmerie, planning familial, direction départementale de la jeunesse et des sports…) et bénévoles, organisent et animent vingt-six ateliers en direction d'environ huit cents élèves d'écoles élémentaires, collèges et lycées.

La CIDE : utilisable par tous !

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est fréquemment méconnue d'un grand nombre de professionnels agissant auprès des enfants et des adolescents, mais aussi des parents.
De loin elle peut sembler hermétique et peu propice à l'action, et peut même être suspectée de fragiliser l'autorité. C'est dans un souci de co-éducation que les Fancas du Tarn-et-Garonne ont développé depuis plusieurs années un projet départemental en référence à la CIDE, souhaitant sensibiliser et associer le plus grand nombre d'acteurs du département : parents, professionnels et bénévoles du secteur social, éducatif, juridique, de la santé…
Un des objectifs est de renforcer et de faire reconnaître les pratiques des centres de loisirs éducatifs.

© AD 82

Journées Départementales 2009
Ensemble pour les 20 ans des droits de l'enfant !
les francas
L'éducation en mouvement !
Les droits c'est bon pour grandir ... avec le sourire !
unicef

Il s'agit de leur faire vivre des animations interactives leur permettant de prendre conscience de leurs droits, de rencontrer différents adultes référents pouvant les aider. C'est aussi un moyen de leur expliquer que s'ils ont accès à l'école gratuite, aux loisirs, à l'expression…, ce n'est pas inné mais lié à leurs droits, et que ce n'est pas le cas pour tout le monde. C'est pourquoi ils doivent les connaître et les défendre.

Des actions valorisantes

À partir de juin, le concours d'affiches « Agis pour tes droits » mobilise environ trois cents enfants des centres de loisirs, écoles, collèges, aidés des professionnels accompagnant leur démarche, ainsi que des citoyens lambda. Ce concours permet de sensibiliser un large public grâce à la circulation de l'exposition dans les structures et les institutions, à des valorisations locales menées par des élus, et à l'implication de jeunes dans le jury.

Depuis trois ans, les Francas du département organisent une formation de six jours en discontinu. Elle comprend un module général de deux jours sur la CIDE, puis un module spécifique de quatre jours visant l'approfondissement de certains droits et l'acquisition de supports pour les mettre en pratique. En complément, pour faciliter l'appropriation de ces savoirs et répondre aux besoins d'échanges de pratiques, des journées pédagogiques par pôles territoriaux sont proposées.

Ces formations visent à mieux comprendre la globalité de la CIDE qui est transversale à toute action éducative, à découvrir des supports pédagogiques ainsi que les actions portées au niveau départemental et national par les Francas. Chaque centre de loisirs peut ainsi mesurer l'ampleur des actions qu'il est possible de développer pour promouvoir les droits de l'enfant. Certains vont articuler leurs projets d'animation avec la CIDE, d'autres vont les axer sur sa connaissance. Une rencontre de tous les centres de loisirs est prévue courant octobre afin d'échanger les pratiques et projets mis en place durant l'été et d'envisager les perspectives pour les années à venir, notamment à travers l'animation d'un réseau départemental « Droits de l'enfant ».

Le droit de vivre dans un environnement sain

En référence aux enjeux de la protection et de la gestion des ressources environnementales, nous développons un partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), l'Unicef et le conseil général. L'ONF doit mettre à notre disposition une parcelle boisée à titre gratuit. Cette année, nous souhaitons animer, avec les structures volontaires, un temps permettant de lancer le projet tout en valorisant et en développant des actions éducatives sur ce thème !

Il est courant que les animateurs prennent conscience qu'ils agissent et s'inscrivent dans le respect de la CIDE sans vraiment s'y être intéressés avant, ou que nombre de leurs pratiques y font référence… Comme quoi, la CIDE peut être très concrète et applicable par tous !

■ ***Valérie Espinosa*** *et* ***Mona Chanchus***
francas.82@wanadoo.fr

© J. Gomez

> *« Sur deux jours, plus de soixante-dix professionnels et bénévoles organisent et animent vingt-six ateliers en direction d'environ huit cents élèves d'écoles élémentaires, collèges et lycées. »*

© V. Espinosa

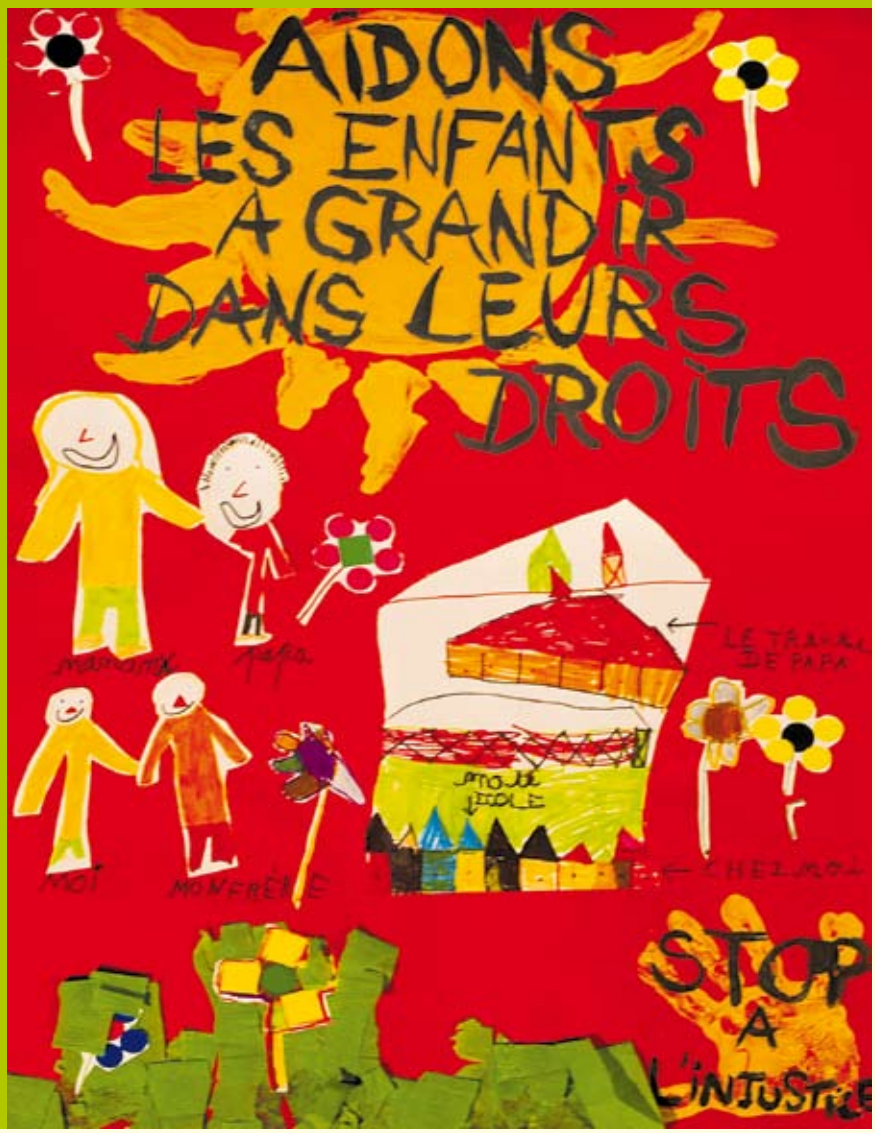

© Les Francas AD 93 / Centre social Rural (Jaligny-sur-Besbre)

La CIDE en Charente-Maritime

Le 20e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant doit nous amener à projeter nos actions au-delà de la dimension commémorative et du nécessaire rappel des difficultés de mise en œuvre des droits, y compris sur les territoires où nous sommes présents. Il doit donner l'occasion de souligner que les droits de l'enfant constituent, par notre action éducative, à la fois un but et une pratique quotidienne, qu'ils sont un des aspects majeurs d'une éducation à la responsabilité basée sur le couple « droits / devoirs », et qu'ils constituent un moyen d'expression et un vecteur d'engagement pour les enfants et les jeunes.

Les Francas du département ont décidé d'organiser pendant la semaine du 18 au 20 novembre, des manifestations destinées à valoriser des projets réalisés au cours de l'année avec les enfants des structures participantes. Le but est de permettre à ce jeune public de mieux connaître ses droits et devoirs mais aussi d'être directement en situation d'exercice de ces droits.

Dès le début de l'année 2009, nous avons proposé aux structures adhérentes aux Francas de prendre part à une journée de sensibilisation à la CIDE.

À destination des animateurs des structures, cette rencontre, animée par l'animatrice départementale, leur a permis de questionner leurs connaissances de la CIDE, mais aussi de prendre conscience de l'application au quotidien de certains droits comme ceux traitant des loisirs, ou de l'expression, par le biais des pédagogies participatives mises en place…

En parallèle, deux groupes de pilotage ont été constitués : un sur le nord du département pour l'organisation du 20e anniversaire de la CIDE à La Rochelle, un autre sur le sud pour vivre l'événement à Saintes.

Ces deux entités, rassemblant chacune une dizaine de partenaires, adhérents ou non, sont animés par les Francas.

Ateliers et animations à destination des enfants

Un village des droits des enfants sera créé dans chacune des villes partenaires, qui sont Saintes et La Rochelle. Chacun d'eux comportera des quartiers liés aux dix droits fondamentaux : droit à l'identité, au respect, à la santé et au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la liberté d'expression et d'opinion…

Chaque quartier rassemblera une exposition, des ateliers d'expression, des jeux ou des animations diverses. Ces villages accueilleront les enfants des centres de loisirs éducatifs le mercredi, et les écoles les jeudi et vendredi.

Actions spécifiques aux adolescents

Deux opérations visent plus particulièrement les adolescents : le dîner quizz à La Rochelle et le ciné-débat à Saintes.

Concernant le premier rendez-vous, il s'agit d'un outil pédagogique permettant de parler de sujets habituellement difficiles à aborder d'une manière sereine (droits au respect…). Le quizz est conçu de telle façon qu'à la fin, une fois le tabou minimisé ou tombé, les équipes d'animateurs puissent ré-aborder le problème et l'approfondir avec les jeunes. Ce support est avant tout un jeu : c'est une occasion pour les adolescents de rire, de s'exprimer, mais aussi d'être en compétition avec d'autres et de remporter des lots.

Le second rendez-vous est à destination des classes de collèges et de lycées. Il comporte deux séances de cinéma dans les installations de la ville. Un court-métrage servira de support au débat axé sur les notions de tolérance, de respect et d'acceptation des différences. Les enseignants pourront ensuite explorer davantage le thème avec leurs élèves, en développant certains points soulevés lors des débats.

Une action commune à destination des élus des villes partenaires

Cette action se concrétise par la réalisation d'un support appelé *Livre Blanc*. Celui-ci doit permettre aux enfants et aux adolescents des différents territoires, de faire remonter des messages aux élus des collectivités locales. C'est l'occasion de valoriser les initiatives locales, d'être source de réflexion et forces de propositions, tout en renforçant le partenariat avec les collectivités territoriales actives sur ces questions.

Ces livres blancs seront ensuite remis aux élus lors de la semaine du 20 novembre.

Enfin, une rencontre-débat sera organisée à La Rochelle et à Saintes. À destination du grand public, et plus particulièrement des élus et acteurs éducatifs, ces temps d'échanges accueilleront un ou deux intervenants afin de croiser différents regards, théoriques et empiriques, sur l'application de la CIDE sur nos territoires. Ce sera aussi l'occasion de faciliter l'émergence de nouveaux projets.

■ ***Delphine Hufschmitt***
dh.francas17@orange.fr

Journée régionale des droits de l'enfant à Saint-Étienne

En 2009 la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) fête ses vingt ans. Le 20 novembre, les Francas de Saint-Étienne ont décidé de marquer l'événement en proposant, notamment, des ateliers en direction des scolaires, un colloque et un spectacle. L'idée est de croiser la parole des enfants et des adolescents autour de différentes actions, avec celle de représentants institutionnels.

> « Un après-midi ludique pour des familles éloignées des espaces culturels a été organisé, avec un spectacle original et des ateliers parents / enfants. »

Cette journée est organisée par un collectif regroupant deux centres sociaux de Saint-Étienne (le centre social Montférré / La Cotonne et l'espace Boris Vian), Enfance et Partage, l'Unicef, la Jeunesse au Plein Air, l'OCCE (Office central de la coopération à l'école), l'Entraide Pierre Valdo et les Francas, avec le soutien actif de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Ce collectif a été créé en 1991. Il aborde chaque année un droit différent : l'expression, les loisirs en famille, la maltraitance, l'éducation, la culture, l'exploitation économique des enfants dans le monde, la protection, la place des loisirs dans une semaine scolaire… Son objectif est de sensibiliser le public le plus large possible aux droits de l'enfant, tout en faisant connaître la CIDE. C'est pourquoi il met en place des espaces de paroles et d'échanges d'opinions, dans lesquels les écoles, les associations et les centres de loisirs sont investis dans la préparation et le déroulement de la journée. C'est aussi un lieu de valorisation des actions associatives et institutionnelles locales.

En 2008, le collectif a souhaité travailler avec des associations caritatives (Les Restos du Cœur, le Secours Populaire, ATD Quart-monde, Aide aux mères de familles…) autour du thème des « Familles en fêtes ». Un après-midi ludique au conservatoire Massenet pour des familles éloignées des espaces culturels a été organisé, avec un spectacle original et des ateliers parents / enfants.

La CIDE pour tous

Le 20 novembre, des ateliers pour les enfants à partir du CM1 auront lieu de 9h à 13h ; ceux pour les lycéens et collégiens de 12h à 17h. Ils permettront d'aborder trois thématiques :

– par l'intermédiaire du théâtre, l'accueil des enfants porteurs de handicaps dans la Loire
– la mixité fille/garçons en France aujourd'hui, par le biais de l'écriture
– la situation des enfants dans le monde, *via* les arts plastiques et la réalisation d'une œuvre collective en volume.

Les élèves, les intervenants spécialisés, les accompagnateurs des classes et les organisateurs, pourront partager un temps convivial autour d'un déjeuner. Parallèlement à la mise en place des ateliers, une vidéo bulle sera présente dans le hall toute la journée. En fin d'après-midi, un colloque sera ouvert à tous.

Ce colloque aura lieu de 17h à 19h. Son but est de dresser un état des lieux de la mise en place et des évolutions des droits de l'enfant et de la CIDE depuis vingt ans. Cette synthèse sera alimentée par les conclusions des ateliers de la journée, base de la réflexion. L'atelier théâtre interviendra en ouverture. Puis l'atelier d'écriture exposera ses travaux. Quant à la réalisation en volume de l'atelier arts plastiques, elle sera assemblée tout au long de la journée dans la salle principale. Les productions de la vidéo bulle permettront de ponctuer les débats.

Les trois thèmes seront abordés successivement, avec la volonté de croiser la parole des enfants et des adolescents avec celles de témoins issus des associations partenaires (Maison des personnes handicapées, Droit des femmes, solidarité internationale…) et des personnes présentes dans la salle (parents, organisateurs et animateurs de centres de loisirs, représentants institutionnels…).

Une équipe active

Un spectacle autour des droits de l'enfant sera offert aux associations et aux familles à partir de 19h30. Toute la manifestation aura lieu au centre des congrès de Saint-Étienne. Ce lieu est particulièrement adapté à ce type d'opération par la diversité des espaces proposés. Il devrait permettre d'accueillir environ mille personnes sur les différents temps de l'événement.

Enfin, il faut souligner que la journée des droits de l'enfant s'appuie sur un réseau de partenaires attentifs : l'inspection académique, Jeunesse et Sports, le conseil général de la Loire, le conseil régional et, bien entendu, la ville de Saint-Étienne, qui soutient cette action depuis le début.

■ ***Séverine De Zan Vacher***
severine.dezan-vacher.francas42@wanadoo.fr
Jean-Luc Dailcroix
jean-luc.dailcroix.francas42@wanadoo.fr

© A. Devidal

La connaissance et la reconnaissance de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) sont des préalables à l'accompagnement des enfants dans l'exercice de leurs droits. Pour le 20e anniversaire de la CIDE « Cap sur tes droits » se déroulera du 13 au 20 novembre dans plusieurs communes du département. Des animations seront mises en place et proposées aux structures scolaires et accueils de loisirs.

Bon anniversaire !

Mais qu'est-ce que « Cap sur tes droits » ? Il s'agit d'une semaine d'action et de sensibilisation sur les droits des enfants dans le département de la Vienne, organisée par le collectif départemental des droits de l'enfant.

Les Francas de la Vienne sont à l'initiative et coordonnent le collectif depuis sa création en 2006. Il est constitué d'associations complémentaires à l'école, de la correspondante territoriale de la défenseure des enfants, du Réseau éducation sans frontière, de deux maisons de quartiers de Poitiers, de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de l'Inspection Académique, du Secours Populaire, de l'Unicef et d'associations locales.

Ses objectifs sont l'information du public sur les droits de l'enfant et sur les contenus de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la promotion des actions autour des droits de l'enfant dans le département, la signature de partenariats avec les acteurs publics et privés, et la favorisation de l'implication des enfants en structure scolaires ou de loisirs, ainsi que des enfants élus (conseils communaux de jeunes).

Un programme en cinq temps

Plusieurs moments d'échanges seront proposés allant d'une table ronde à la mairie de Poitiers, à des conférences débat tout public, en passant par une rencontre de trois conseils communaux de jeunes et d'élus adultes.

Des stagiaires du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport animeront un rallye des droits. L'objectif sera de découvrir la CIDE. Les épreuves verront s'affronter les classes Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) du département et des centres de loisirs. La réalisation de deux fresques murales et de trois affiches sur toile géante aura lieu au sein d'ateliers. Cette fois-ci, il s'agira d'informer et de sensibiliser les enfants et les adolescents des centres de loisirs éducatifs de Poitiers. Les productions seront ensuite installées dans la ville pour interpeller un large public. Deux films vidéo seront réalisés à partir des ateliers de sensibilisation et de multiples interviews effectuées dans la rue.

Les stagiaires du BP JEPS ne seront pas les seuls mobilisés pour animer ce grand rendez-vous.

C'est au tribunal de grande instance de Poitiers que des éducateurs de la PJJ mèneront des débats avec les collégiens autour de l'exposition « *Question de justice* ».

Les quatre jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant du département circuleront dans plusieurs collèges. À partir du jeu « *Place de la loi* », leur mission consistera à ouvrir le dialogue et expliquer les droits des enfants.

> ***« Plusieurs moments d'échanges seront proposés allant d'une table ronde à la mairie de Poitiers, à des conférences débat tout public, en passant par une rencontre de trois conseils communaux de jeunes et d'élus adultes. »***

Enfin, des animateurs du Conseil communal des jeunes (CCJ) de Migné-Auxances proposeront des ateliers d'éducation aux médias. Les jeunes réaliseront une exposition photo sur la thématique les droits de l'enfant.

La culture dans tous ses états

Des expositions ouvertes à un large public valoriseront des réalisations graphiques et photographiques d'enfants et d'adolescents des centres de loisirs éducatifs, des écoles et du CCJ. L'Unesco et l'Unicef mettront également à disposition dans des lieux publics de Poitiers et de Châtellerault, certains de leurs panneaux.

Les affiches conçues par les enfants et les jeunes du département dans le cadre du concours d'affiches « Agis pour tes droits » seront exposées dans la ville de Poitiers.

Le cinéma étant un média important pour les jeunes, des séances, suivies de débat, seront programmées.

In this World, film d'animation, sera projeté dans six cinémas associatifs du département. Il s'adresse aux enfants des écoles, des centres de loisirs et aux familles. Toutes les écoles et collèges du département pourront emprunter le DVD *Sans papier, ni crayon*, à partir duquel des échanges pourront naître.

Avec « Tranches d'avis », troupe de théâtre d'improvisation, les adolescents des accueils de jeunes de la ville de Poitiers auront accès à un spectacle-débat. Pour les plus jeunes, un après-midi de contes musicaux et de musiques gitane et indienne leur sera consacré.

Enfin le jury départemental du concours d'affiches « Agis pour tes droits », en partenariat avec le conseil général, se réunira.

■ ***Cathy Lavalette***
francas86@orange.fr

ON EN PARLE ENCORE !

Respecter les enfants

Le *droit de l'enfant au respect*, écrit par Janusz Korczak en 1929, devrait être lu par tous les jeunes ainsi que par tous les éducateurs que nous sommes. Si l'auteur a vécu il y a plusieurs décennies, son texte est toujours d'actualité.
Bien que n'affichant pas plus de trente pages, *Le droit de l'enfant au respect* est connu et classé parmi ses principaux ouvrages. Son édition en langue française est restée jusqu'à aujourd'hui relativement invisible et loin des supports plébiscités par la jeunesse. Ceci s'explique notamment par le fait que, n'étant pas publié seul, le principal écrit qu'il complétait intéressait peu les jeunes.

Et pourtant, lorsqu'on lit l'ouvrage principal qu'il accompagne lors de sa dernière parution, *Comment aimer un enfant*, on se rend compte que cela nous concerne tous. L'auteur y aborde la façon d'élever un tout-petit, d'accompagner et d'éduquer les adolescents ; il y développe les idées nouvelles qu'il avait appliquées à la Maison de l'orphelin, révolutionnaires à l'époque, telles que le tribunal animé par les enfants eux-mêmes, *La Gazette*, entièrement rédigée par eux, les tentatives d'autogestion…

Une référence

Dénonçant les inepties et les trahisons du « peuple des adultes » vis-à-vis du « peuple des enfants », ce pamphlet énonce une vérité qui fait encore polémique actuellement : « *il ne saurait y avoir de véritable amour de l'enfant sans respect* ».

Janusz Korczak a été fidèle à ses valeurs, que ce soit dans ses actes ou ses écrits. Lorsqu'il décède en 1942 à Treblinka, il dirigeait un orphelinat de deux cents occupants à Varsovie. Durant toute sa vie, il a œuvré pour les enfants. Successivement médecin, écrivain, et éducateur, l'amour qu'il portait aux plus jeunes n'a jamais diminué.

Le droit de l'enfant au respect
Réédition spéciale aux éditions Fabert soutenue par les Francas format Poche enrichi du texte intégral de la CIDE et de ses deux protocoles supplémentaires – 3 €

C@rnet de bord

À l'occasion des vingt ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les Francas mènent plusieurs actions de niveau national. L'une d'elles, le « C@rnet de bord des droits à l'éducation, à la culture et aux loisirs », visait à réaliser un support informatique valorisant des situations vécues dans les centres de loisirs durant les séjours de l'été 2009 et se rapportant directement aux droits à l'éducation, aux loisirs, à la culture, aux actions portant sur le « mode de vie » (alimentation, rythmes, santé…), et aux différentes formes d'accès à l'expression. Toutes ces situations, des plus informelles aux plus structurées, illustrent les articles 29 et 31.
Les initiatives collectées, seront présentées dans un livre électronique.
Plus d'informations : www.francas.asso.fr

Les droits en images

Une fois de plus, la maison d'édition Rue du monde offre aux lecteurs deux beaux recueils de textes d'Alain Serres, et de photos, ou d'illustrations de Pef : *Le grand livre des droits de l'enfant* pour les adolescents, et *Le premier livre de mes droits d'enfant*, pour les plus jeunes.
Pour les 9-15 ans, l'auteur fait le point sur la vie des enfants dans le monde. Les questions relatives à leur exploitation, à la malnutrition, au respect de la personne ou au droit à l'expression sont abordées en quatorze dossiers.

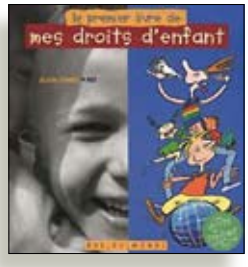

Pour les 6-9 ans, des données clés et des formulations imagées font vivre l'esprit de la Convention internationale. Tous les principaux droits sont clairement formulés et la présentation invite au dialogue.
Efficaces, clairs et très documentés, ces ouvrages sont incontournables.
Le grand livre des droits de l'enfant
Rue du monde – pour les 9-15 ans – 96 pages – 22,50 €
Le premier livre de mes droits d'enfant
Rue du monde – pour les 6-9 ans – 96 pages – 14 €

Apprendre la loi en jouant

Selon l'adage bien connu, « *Nul n'est censé ignorer la loi* ». Mais qui la connaît vraiment ?
Partant de ce constat, Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat, et Bernard Bobillot, éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, ont créé en 1995 une structure regroupant principalement des professionnels du droit et de l'action sociale. Son but : mettre en place des programmes d'accès au droit et à la promotion de la citoyenneté.
C'est dans ce cadre qu'a été imaginé le jeu Place de la loi.
Parcourant une ville et aidés du « livre de la loi », les participants sont amenés à réfléchir et échanger autour des valeurs fondant la loi. Des interrogations sur le droit scolaire, la vie quotidienne, la citoyenneté… ponctuent leur cheminement.
Une version « ados-adultes », à partir de 14 ans, propose 1 000 questions ; une autre, junior, 200 questions.
Place de la loi – version « ados-adultes » – APCEJ – commande par mail uniquement : contact@apcej.com – 50 € + frais d'envois
Version junior : en librairie ou magasin de jouets – 50 € + frais d'envois

Déclaration universelle

Citoyens du monde – pour la liberté, la justice et la paix, est un cédérom interactif à destination des collégiens et des lycées. À travers le parcours individuel de chaque héros, les joueurs découvrent la Déclaration universelle des Droits de l'homme.
Pedro, adolescent d'Amérique latine, Rhamana, syndicaliste en Asie du sud, Nassira, infirmière en Afrique et Fatos, réfugié d'Europe de l'est, nous entraînent dans leurs aventures.
Au-delà des articles de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, plus de 1 500 photos, des vidéos, des éléments cartographiques, ainsi qu'un glossaire, composent ce support multimédia.
Citoyens du monde – pour la liberté, la justice et la paix – Orcades – 20 €

Convention Internationale des Droits de l'Enfant : bientôt 20 ans… et il reste tant à faire !

Le 20 novembre prochain, la CIDE aura vingt ans. C'est l'âge de tous les possibles, dit-on. Alors prenons cette date anniversaire pour rappeler avec force et vigueur aux États leurs engagements et l'obligation qu'ils ont de mettre en œuvre les moyens d'appliquer enfin les articles de cette Convention. Occasion également de la faire ratifier par les deux pays qui ne l'ont pas encore fait, les États-Unis et la Somalie.

Comment ne pas être indigné devant ces quelques chiffres qu'il faut sans cesse répéter : 260 000 enfants meurent chaque jour (faim, guerre…), 90 millions n'ont pas accès à l'éducation dont deux tiers de filles, 100 millions vivent dans la rue, 400 millions travaillent dans des conditions indignes, sans parler des enfants en situation de handicap, soldats, victimes de trafics, prostitués… Et que penser de la condamnation à mort et de l'exécution de quelques-uns d'entre eux.

Bien sûr, on trouvera ici et là des exemples sectoriels (éducation, santé…) de progrès dans plusieurs pays mais la tendance générale n'est pas à l'amélioration immédiate, y compris en Europe et en France (18 millions d'enfants pauvres dont 2 millions dans notre pays, la pauvreté étant un facteur aggravant du non respect global des droits de l'enfant).

Solidarité Laïque, avec ses organisations membres dont les Francas, et ses partenaires, notamment européens de Solidar [1], met en œuvre des programmes de coopération, de solidarité et d'éducation au développement qui recouvrent un certain nombre des droits de l'enfant afin de faire coïncider, autant que faire se peut, le dire et le faire ; dénoncer ne suffit pas.

© D. Lefilleul

Des actions pour les enfants

Le Programme concerté pour l'initiative locale (PROCOPIL) promeut et développe des pratiques de « bien traitance » infantile mises en œuvre par des associations des pays membres (Bulgarie, France, République de Moldavie, Roumanie), en lien étroit avec les pouvoirs publics nationaux et locaux. Ce programme touche aux questions familiales, sanitaires et sociales, et éducatives.

Le Programme pour le développement des réseaux en éducation (PRODERE) appuie les initiatives d'accès à l'éducation aussi bien dans le formel (dotation en matériels de base, appui au développement des TIC (technologies de l'information et de la communication), formation des enseignants…) que dans l'informel (petite enfance, insertion des jeunes…), également en lien avec les ministères de l'éducation et des collectivités territoriales. Les pays impliqués sont le Bénin, le Burkina-Faso, la France, le Mali, le Niger, ainsi que le Sénégal.

Enfin la campagne d'éducation au développement « Demain le monde… la santé pour toutes et tous » s'attache à soutenir des actions de groupes locaux en France, et dans une moindre mesure à l'étranger, relevant de la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir que la santé est « un état de bien-être physique, mental et social » décliné prioritairement sur les thèmes de la petite enfance et des conditions de vie, l'aide à la publication de dossiers pédagogiques, de guides pratiques…

Pluralité des initiatives mais cohérence de l'engagement vis-à-vis des valeurs qui fondent l'action des organisations impliquées dans l'un ou l'autre de ces programmes.

Le 20 novembre prochain, au Cirque d'Hiver de Paris, Solidarité Laïque organise une grande manifestation où adultes, enfants et jeunes s'exprimeront en chansons pour, à la fois, fêter la Convention en rappelant que les enfants sont titulaires de droits de l'homme en tant que personnes humaines (principe universel), et pour dénoncer fermement les atteintes à ceux-ci.

■ **Roland Biache**
rbiache@solidarite-laique.asso.fr

> *« Solidarité Laïque, avec ses organisations membres […] et ses partenaires […], met en œuvre des programmes de coopération, de solidarité et d'éducation au développement […] ; dénoncer ne suffit pas. »*

1 – Solidar : alliance internationale indépendante d'organisations non-gouvernementales (ONG) engagées dans la fourniture de services sociaux, la coopération internationale, l'aide humanitaire et la formation continue.

Un monde de droits

Esplais Catalans – Esplac est une association de personnes et d'organisations impliquées dans l'éducation durant le temps libre. Depuis sa fondation en 1982, son but est la promotion et la sensibilisation de la population aux droits des enfants.

© Esplac

Bien que nos réflexions et projets sur les droits des enfants soient bien plus anciens que l'approbation de la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) par les Nations unies en 1989, nos actions éducatives s'insèrent parfaitement dans l'article mentionnant le droit des enfants à profiter du temps libre et des jeux.

© Esplac

Le programme « Un monde de droits » englobe tous les projets et activités concernant les droits des enfants, réalisés par l'Esplac. Leurs formes sont variées (jeux, ateliers, fêtes, échanges internationaux…) et à chaque fois le dossier est pensé de façon globale et transversale.

En 2009…

Pour cette année particulière, nombre de projets ont été développés.

« *Vet aquí els nostres drets* » est un concours de contes illustrés sur les droits des enfants, ouvert aux enfants et aux adultes.

Nous avons publié un texte sur la participation des enfants dans une revue de réflexion pédagogique de l'Esplac intitulée *L'Esmolet*. Nous y avons exposé notre point de vue sur les droits de participation et leurs différents modèles.

Des formations spécialisées à destination des éducateurs ont été menées. Il s'agit par exemple du cours international *Enhancing work on Children Rights : Promoting Child Participation* dont le but est de faire connaître le manuel d'éducation relatif aux droits humains *Compasito* [1], publié par le Conseil de l'Europe.

Nous avons également créé des ressources pédagogiques pour les éducateurs.

Le jeu de société « *Tirant pel dret* » amène les participants à répondre à des questions sur les droits de l'homme et des enfants, notamment ceux relatifs à la liberté, à l'égalité et à la solidarité.

Enfin, par le biais d'activités disséminées sur tout le territoire, nous participerons à la célébration de la journée internationale des droits des enfants, le 20 novembre prochain.

■ ***Marc Garcia Cebrian***
internacional@esplac.cat

1 – Ouvrage de base pour les enseignants, les éducateurs et les formateurs impliqués dans la sensibilisation des enfants de 7 à 13 ans sur les droits de l'Homme. 42 activités pratiques sont proposées aux enfants dans le but de développer leur esprit critique, leur sens de la responsabilité et de la justice.

© Esplac

PARTENAIRE

EUROPEAN FEDERATION FOR STREET CHILDREN

La Fédération européenne pour les enfants de la rue (European Federation for Street Children, EFSC) est une plateforme de trente-trois organisations non gouvernementales (ONG) actives dans la protection de l'enfance en Europe et dans le monde. Son but est de rendre visible les enfants marginalisés, notamment ceux de la rue, dans le processus politique européen. Située à Bruxelles, EFSC maintient un focus opérationnel sur l'Europe, où elle compte vingt-quatre membres, tout en conservant un rôle de dissémination d'informations spécifiques sur les enfants de rue pour ses neuf membres au niveau international.

Fondée en 1995, EFSC sert d'interface entre l'Europe et les membres de sa plate-forme pour les sujets d'action politique, de sensibilisation et d'identification des bonnes pratiques. Elle offre à ses affiliés et à différentes organisations et institutions de niveau européen, des informations, des conseils et des opportunités pour construire des réseaux et une synergie d'actions.

Parmi les récents résultats de l'activité de lobbying d'EFSC, figure l'adoption par le Conseil de l'Europe d'une recommandation sur la « réintégration sociale des enfants qui vivent et/ou travaillent dans la rue », et l'insertion des dispositions pour les enfants de la rue dans différents rapports du Parlement Européen.

Depuis 2007, dans le cadre de son Anti-Violence Project, EFSC développe une méthodologie d'intervention sur la violence contre les enfants de la rue en Europe. Avec le soutien opérationnel du programme « UE PROGRESS », elle organise différentes conférences, formations, et activités de sensibilisation à l'égard des enfants marginalisés ou de la rue. Le European Forum on Street Children a abordé, les 24 et 25 septembre 2009, les différentes problématiques liées à la migration des enfants et les conséquences en termes de marginalisation. Les 12 et 13 novembre 2009, un colloque à Tallinn analysera l'abus de drogue par les mineurs.

Les Francas y ont adhéré en 2005. Avec l'EFSC, ils collaborent au développement d'actions de sensibilisation qui se tiendront durant l'année européenne pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2010.

■ ***European Federation for Street Children (EFSC)***
Square Vergote 34 – 1030 Brussels
Belgique
Tél. : + 32 2 347 68 80
Fax : + 32 2 347 79 46
www.efsc-eu.org

Un congrès, des congrès...

Les Francas organisent leur prochain congrès à la Cité mondiale de Bordeaux, du 24 au 27 octobre 2009. Cinq cents personnes – acteurs de l'éducation, militants et proches des Francas – seront présentes afin de revisiter l'ambition générale ainsi que les grandes orientations du projet du Mouvement, et de définir la stratégie d'action pour les cinq ans à venir.

À quoi sert un congrès aux Francas ?

Organisés environ tous les cinq ans, ces événements sont essentiels dans la vie du Mouvement car ils permettent l'application de ce que les Francas défendent : la définition d'un projet d'éducation globale et continue, menée de manière collective entre tous les acteurs éducatifs, qu'ils soient parents, enseignants, animateurs professionnels ou autre. En effet, les influences de l'environnement sont capitales dans le processus d'éducation d'un individu. Plus les acteurs auront défini ensemble le projet d'éducation qu'ils souhaitent développer, plus l'action éducative menée sera cohérente et efficace. Les congrès des Francas sont donc des espaces de possible implication de tous ces acteurs éducatifs.

Ils sont aussi des lieux d'imprégnation des enjeux de société. Il s'agit que le programme défini soit le fruit d'une construction commune, et qu'il soit en adéquation avec les évolutions sociétales, les besoins des familles et des enfants.

L'objectif d'un congrès est donc double :
– construire collectivement un projet d'éducation pour le futur, sur la base de valeurs communes
– adapter ce projet aux besoins des enfants et des adolescents, en lien avec les évolutions de notre société.

Grenoble en 1980, une grande enquête est engagée auprès de l'ensemble des centres de loisirs affiliés aux Francas pour étudier, après une période de forte croissance de ces structures d'accueil, l'état des lieux des activités proposées, de l'organisation développée, de la place des jeunes animateurs, des partenariats engagés avec les collectivités locales, etc., pour mesurer les écarts, en analyser les causes, et en tirer les conséquences au niveau des moyens à développer.

Comment se prépare un congrès ?

Un travail important est mené en amont. Il faut d'une part évaluer l'impact du dernier projet, c'est-à-dire des actions produites, pour identifier les avancées, les difficultés et les réajustements nécessaires. D'autre part, la construction collective et la participation de tous nécessitent un délai. Il faut donc laisser le temps au débat et à l'échange pour connaître les propositions de chaque acteur éducatif, apprendre à s'identifier, chacun dans son rôle, pour pouvoir co-construire. Enfin, malgré les moyens de communication modernes, quelques mois sont nécessaires pour permettre les allers-retours entre les associations départementales et l'ensemble national.

Ainsi, par exemple, la préparation du congrès de Nantes en 2004 a démarré en février 2003. Le projet Éduquer pour demain, que nous évaluons cette année, a lui été voté en mai 2005.

55 ans après, de retour à Bordeaux

En 1954, la ville de Bordeaux accueillait un des tous premiers congrès des Francas. Décisif, il entérinait la décision d'une organisation des Francas (dits à l'époque les Francs et Franches Camarades) sous la forme d'une fédération des patronages laïques. En 2009, les congressistes auront aussi à réfléchir sur l'organisation des Francas.

Pendant quatre jours, les participants partageront des temps de réflexions théoriques et pratiques par le biais de conférences, d'ateliers et du forum des pratiques pédagogiques. Les congressistes travailleront en priorité le texte du congrès afin que les stratégies d'actions valables jusqu'en 2014, soient les plus adaptées au projet des Francas et les plus pertinentes face aux enjeux de demain et aux besoins des familles. L'assemblée générale nationale l'entérinera ensuite.

Les conférences

Elles porteront sur les perspectives de société vers lesquelles les Francas ont choisi de se projeter dans le projet Éduquer pour demain. Ces perspectives viseront à donner une vision globale des enjeux présents et futurs.
– Une démocratie fondée sur le respect et la mise en œuvre des Droits de l'homme et du citoyen.
– Une économie au service de l'humain.
– Une société tournée vers l'avenir et porteuse de progrès pour tous les hommes.
– Une société qui considère l'éducation comme moteur de développement et de progrès humain.

Les ateliers

Complémentaires aux conférences, ils auront pour objet de travail le texte du congrès. Ils permettront le débat, la pensée collective et favoriseront l'appropriation de la stratégie d'action des Francas jusqu'en 2014.

Forts du succès de l'agora des projets pédagogiques au forum Éduquer pour demain, à Tours en juin 2008, les Francas ont souhaité que le congrès 2009 soit également un temps de présentation et de confrontations autour des pratiques. Ainsi, le Forum des pratiques pédagogiques donnera à voir un grand nombre d'initiatives aquitaines et nationales sur six thèmes : patrimoine et urbanisme, média/cinéma, arts plastiques et graphiques, spectacle vivant, environnement/nature, sciences et techniques. Elles feront l'objet d'un catalogue virtuel transmis avant l'ouverture à tous les participants.

Une diversité d'actions sera présentée, entre les salles de la Cité mondiale et les quais de la ville. En guise d'exemples : Festival des Francas Folies (Gironde), Cinéma plein mon cartable (Landes), Self bio en centre de loisirs (Dordogne), Boost'Air (Loire-Atlantique), Art et quartier At'Home (Nièvre)…

Le Forum aura aussi une fonction d'accueil et de présentation d'actions éducatives initiées par la Fédération nationale des Francas et faisant l'objet de labels (Agis pour tes droits, Cyber@llye, Artimômes, Portes du temps, Centres à ERE, Radios Francas) ou liées à l'actualité (« Ils ont 20 ans, la convention aussi »…).

Il constituera le point de rencontre d'actions portées par des organisateurs locaux d'activités d'Aquitaine, ou des partenaires invités, et il sera aussi le fil conducteur d'un certain nombre de micro-événements (débats, rencontres, signatures). Enfin, il vise à favoriser la réflexion sur des pratiques pédagogiques originales, innovantes, et servir de ressources pour diversifier son quotidien.

Les soirées

Comme dans toutes les occasions de rassemblement du Mouvement, les temps festifs sont importants, tant il est vrai que c'est aussi par la fête qu'on se fédère ! Le congrès 2009 prévoit donc deux soirées : des parcours de découverte de la ville de Bordeaux, d'un point de vue historique, architectural, culturel etc., seront proposés le samedi. Quant au lundi, c'est en partenariat avec la salle de concert bordelaise Barbey, bien connue de la scène rock aquitaine, que les Francas clôtureront ce rendez-vous.

Le « off » du congrès

Divers événements sont prévus autour du congrès lui-même : parcours de formation sur le thème de la pédagogie, festival Enfant/jeune/famille, séminaire d'acteurs éducatifs européens…

Les congrès des Francas ont toujours eu une dimension internationale. C'était déjà le cas **en 1969, lors du congrès de Lille**. Ce sera à nouveau le cas en 2009 puisqu'une soixantaine de jeunes, venus des quatre coins de l'Europe, seront accueillis pour un séminaire qui marquera les vingt ans ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

C'**est dans le Morbihan** que s'ouvre le congrès jeunes (« Congrès J »), en **1966**. Il regroupe tous les guides (les animateurs de l'époque) pour réfléchir sur leurs pratiques avec les enfants, sur leurs responsabilités au sein des Francas, sur leur place dans cette organisation. Pendant plusieurs mois, des discussions passionnantes et passionnées animent les clubs de guides et les groupes locaux préparant ce congrès. Il y est beaucoup question de démocratie, de formation civique des enfants et des jeunes, et par conséquent de conseil pédagogique et de camaraderie. Ainsi, le projet issu de ce congrès affirme que l'action pédagogique des Francas est basée sur la rencontre entre l'individu et le groupe, et qu'il en résulte le droit pour tout enfant de participer, selon ses possibilités, à l'organisation de ses propres loisirs.

les francas
(Bordeaux 2009)
le congrès

■ ***Sabine Lavoipierre***
slavoipierre@francas.asso.fr

WEB TOUR

Un site dédié à l'action de la défenseure des enfants

Le 6 mars 2000, le Parlement français a voté une loi créant le statut de défenseur des enfants. Son rôle est de « défendre et de promouvoir les droits des enfants tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un engagement international comme la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1990 ». Depuis juin 2006, madame Dominique Versini occupe ce poste. Un site Internet, clair et documenté, fait le point sur le travail de la défenseure et sur les droits des enfants : www.defenseurdesenfants.fr

LA DÉFENSEURE DES ENFANTS
Une voix pour des droits
ÉDITORIAL
Appel des Défenseurs des enfants des pays du G8 pour une prise en compte urgente des causes et des effets de la crise financière et des changements climatiques sur les enfants
3ème promotion des Jeunes Ambassadeurs de la Défenseure des enfants (23 juin 2009)
contacte la Défenseure des enfants
Rapport d'évaluation de l'application de la Convention internationale des droits de

La page d'accueil est présentée comme un blog. Les documents sont accessibles soit par le menu placé dans la barre du haut, soit en déroulant vers le bas cette première page. Dans la colonne de gauche, on trouvera, entre autres, l'éditorial de la défenseure, des brèves, des avis, des auditions qu'elle a ou va passer, des rapports qu'elle a pu rédiger sur des textes de lois, des actes de colloques auxquels elle a pris part.

Bien évidemment, certaines rubriques sont entièrement dédiées aux actions ou aux prises de position de la défenseure, et s'adressent plus particulièrement aux journalistes. C'est le cas par exemple de « l'espace presse » ou de « Actualités ». D'autres constituent des bases de réflexions ou des supports législatifs.

La rubrique « Les droits de l'enfant » est une ressource indispensable ; on y trouve la Convention dans son intégralité, ainsi que tous les grands textes de lois françaises parues en 2006-2007 relatives aux enfants. Citons celle de 2006 sur la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs, ou celle éditée en 2007 traitant de la prévention de la délinquance.

Quelle est la place de la défenseure dans notre quotidien ?

Si l'on n'a jamais entendu parler de la défenseure des enfants, notre première question est forcément celle de son utilité. C'est en cliquant dans « L'institution » que l'on trouvera la réponse.

On apprend que, sans se substituer aux services spécialisés ou aux structures judiciaires et sociales de protection de l'enfance, la défenseure intervient en tant que médiatrice interinstitutionnelle. Autrement dit, elle n'est pas là pour statuer ou rendre un jugement, mais bien pour conseiller et clarifier une situation, en prônant toujours le respect des enfants et des adolescents.

Elle est sollicitée lorsque les droits des enfants ne sont pas suivis, que cela provienne d'une personne privée, d'une administration, d'une institution, ou de tout autre organisme public ou privé. La saisine peut émaner de mineurs, de parents, d'associations, de services médicaux, de parlementaires… Pour information, en 2007, pas moins de 2 100 réclamations, concernant 2 600 enfants ont été traitées.

Il existe, en Europe, un réseau de défenseurs des enfants regroupant trente-deux membres. Tous visent à faire respecter la CIDE et sa correcte application.

Des rubriques pour le jeune public

Trois entrées sont pensées pour les enfants, les adolescents ou les jeunes. « Le portail des droits de l'enfant » regroupe, dans une liste bien fournie, les coordonnées téléphoniques et les adresses mail de nombreux organismes utiles aux enfants ou aux éducateurs : SOS violences scolaires, Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance), PMI (centres de protection maternelle infantile), Envie d'Agir, UNGEI (initiative des Nations unies pour l'éducation des filles), Handiscol pour les enfants handicapés, Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information), Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)…

Ils ont également la possibilité d'alimenter le forum ouvert pour les vingt ans de la CIDE, « Parole aux jeunes » (s'ils ont moins de 18 ans), ou d'aller sur la version animée de « l'Espace jeunes ». Dans ce dernier, ils retrouveront certaines des informations citées plus haut (informations pratiques, travail de la défenseure…), pourront se tester en répondant à des questions sur leurs droits, ou sauront comment faire pour devenir ambassadeurs des enfants. Un lien vers une page proposant des outils et des programmes pédagogiques permet de mettre en place des animations autour des droits des enfants et de la CIDE.

S'il vous reste des interrogations sur la CIDE ou si vous voulez connaître l'appel lancé par les défenseurs des enfants des pays du G8 « pour une prise en compte urgente des causes et des effets de la crise financière et des changements climatiques sur les enfants », vous savez ce qu'il vous reste à faire !

■ ***Nadia Astruc***

12 ÉTOILES SUR LA TOILE

European Network Children

Ce réseau regroupe les différentes organisations de protection des droits des enfants en Europe. Basé à Bruxelles, ses membres s'engagent à diffuser et faire respecter les droits des enfants selon les articles de la CIDE. Même s'ils ne travaillent pas directement avec ce public, ils doivent obligatoirement être européens et avoir des actions visant à améliorer la condition des enfants. Le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade) en fait partie. Plus d'informations sur ***http://www.crin.org/euronet/index.asp***

Points de vue croisés

Un point de vue de parents

En 1990, notre fille avait dix ans. Pour la première fois, les Francas et la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) organisaient une rencontre : « Paroles d'enfants ». Ce colloque s'inscrivait dans la suite de l'opération « Cahiers de doléances » portée par les Francas pour le bicentenaire de la révolution. En effet la prise en compte de l'expression des enfants et des jeunes était l'élément marquant de la toute nouvelle Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Celle-ci s'inscrivait dans un changement de société marqué par l'évolution du statut des femmes et surtout par le fait que l'enfant était désiré et choisi. Un autre regard était porté sur lui, sur son épanouissement et son statut au sein de la famille. Et il était de plus en plus souvent l'élément constitutif de la famille, auparavant définie par le mariage !

La Convention énonce notamment que l'intérêt supérieur de l'enfant devient le principe directeur de toutes les décisions le concernant. La famille abandonne définitivement le patriarcat, chaque membre ayant une égale importance dans de nombreux domaines. Pour certains, il deviendra même enfant-roi et depuis nous avons pu mesurer les dérives d'une écoute sans jugement de sa parole. Pour autant il reste souvent considéré comme un être faible et, à ses droits universels, on oppose encore des devoirs au lieu de parler d'obligations, comme pour tout individu qui vit au sein d'une société.

André et Françoise Guinvarch

© DR

Un point de vue d'enseignant

En 1989, j'étais enseignant en zone d'éducation prioritaire (ZEP) en CE1-CE2. Mes élèves avaient des droits, et aussi des devoirs. Il convenait de les énoncer explicitement, de les rappeler, pour entretenir des attitudes citoyennes.

Une fois ratifiée, je leur présentais la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Des outils avaient été distribués dans les écoles à cet effet. Ce fut l'objet d'un travail pédagogique pour en comprendre le sens et les enjeux, pour tous les enfants du monde.

De façon concrète, nous avons abordé les droits de la Convention pendant les temps de récréation.

L'expression était libre : ce qui va, ce qui ne va pas, et les propositions attenantes. Nous avons organisé un « comité de récréation ». Mais 150 élèves vivaient la récré… Il a donc fallu ouvrir le « comité de récré » à l'école entière !

Avec l'accord de tous les collègues, mes élèves purent aller dans les classes expliquer le projet et convenir des modalités d'élection des délégués. La récré, mais aussi la fête de fin d'année, la bibliothèque centre documentaire et même la gestion des comptes de la coopérative scolaire, intéressèrent les enfants. La Convention fut un prétexte à la place de chacun dans l'école puis dans le quartier : un représentant du centre de loisirs a effectivement pu participer au nouveau « comité d'enfants ».

Cependant, le trouble d'un papa un soir dans ma classe, me donna à réfléchir : « *C'est difficile pour nous à la maison : mes enfants ne parlent pas quand ils le veulent et vous leur donnez toujours la parole. Alors ça ne va pas !* ». À méditer…

Roger Berger

Un point de vue d'animateur

Il y a vingt ans, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant voyait le jour. Vous étiez animateur à l'époque. Comment avez-vous vécu cette nouveauté ?

Je travaillais alors dans une structure affiliée Francas. Nous avions présenté les valeurs défendues par les Francas sous forme ludique, et mis en parallèle la CIDE. Les enfants étaient surpris et découvraient que, dans certains pays, les conditions de vie des gens de leur âge n'étaient pas tout à fait semblables à celles qu'ils connaissaient… Leur surprise venait du fait qu'il existe des pays où les enfants sont très tôt des adultes car ils doivent aller travailler, s'occuper de leurs familles, prendre les armes…

Un texte officiel venant cadrer les droits des enfants faisait, en outre, prendre conscience de la notion de « droits et devoirs ». Pour les animateurs c'était un formidable outil de référence.

À votre avis, qu'est-ce que cela a changé dans l'éducation, la pédagogie, l'autorité, notamment parentale ?

Quand on parle d'autorité parentale, on oublie souvent qu'être parent c'est difficile. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'autorité. Les parents doivent donner aux enfants « des racines et des ailes ». L'ensemble des co-éducateurs participe à l'accompagnement des enfants. Cette convention a permis de renforcer cette notion de co-éducation. Elle a également impulsé de nouvelles pratiques, comme le démarrage d'actions participatives, ou le fait de les rendre davantage participatives.

Christian Charlot

PORTRAIT *Bertrand Rothé*

Rendez-nous la liberté !

Le deuxième ouvrage de Bertrand Rothé est un roman : Lebrac, trois mois de prison. *Sans parler de véritable suite du film* La guerre des boutons, *l'ouvrage a pour base ce scénario, transposé à notre époque. Si P'tit Gibus ne risquait pas trop gros, Lebrac, lui, s'expose à des peines bien plus lourdes. Portrait de l'auteur…*

Je suis originaire de la banlieue parisienne. Après avoir exercé quelques années le métier de cuisinier grâce à mon Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP), j'ai repris les études. J'ai passé mon baccalauréat à 27 ans puis j'ai intégré Sciences Po Paris. J'ai ensuite travaillé dix ans dans le secteur de la publicité puis en tant que directeur Internet. Actuellement je suis agrégé et depuis quatre ans, j'enseigne l'économie et la gestion dans un Institut universitaire technologique de Sarcelles.

Ce livre est né de la discussion que j'ai eue avec un ami, Laurent Bonelli, spécialiste en France de la violence et de la non violence. Nous avions échangé sur le fait qu'il était difficile de se faire entendre sur ces thèmes, surtout lorsque l'on a une vision contraire de celle véhiculée par les médias. En effet pour lui, nous vivons dans une société de moins en moins violente. Il ne s'agit pas de dire que la violence n'existe plus, mais seulement que ce que l'on comptabilise (les meurtres…) ne cesse de baisser depuis la fin du XIX[e] siècle. Nous avons donc voulu trouver un système pour le faire savoir. C'est à ce moment-là que l'idée du roman est apparue. Si *La guerre des boutons* fut le point de départ, c'est que nous voulions un référentiel partagé par une grande partie de la population.

Des recherches poussées

Pour moi le plus dur n'est pas la rédaction en soi, mais la construction du plan. Ce « roman enquête » a nécessité trois ans de travail et beaucoup d'entretiens avec des policiers, des éducateurs, des juges pour enfants, des responsables de camps de vacances… À chaque fois ma démarche était identique : je voulais savoir comment ils agiraient si un enfant se comportait comme ceux de *La guerre des boutons*. Leur réponse était claire : la prison.

Pour moi c'est la preuve indéniable que des faits considérés il y a quarante ans comme anodins, sont aujourd'hui passibles de la peine maximale en France, autrement dit d'emprisonnement. Je me suis renseigné sur les prisons en rencontrant des spécialistes de ce domaine. C'est pourquoi je développe les conditions de détention des jeunes, notamment à Fleury Mérogis.

J'avais envie d'écrire ce livre pour pouvoir aussi participer au débat public actuel sur la « peur des jeunes ». Avant on avait peur des étrangers, des pauvres. Je pense que l'on est devenu fou vis-à-vis de la jeunesse. Dès qu'un acte de violence se produit, il est médiatisé. Et les jeunes ont tendance à le récupérer pour se souder, se rapprocher, et se retrouver dans des groupes de même appartenance (origine géographique, culturelle…). Le problème c'est qu'au final, cela les dessert.

En rédigeant cet ouvrage, je pensais aussi à moi : comme nombre d'entre nous, cela m'arrive d'avoir peur d'une bande de jeunes dans la rue. Je ne me mets pas en-dehors du système. Mais en même temps, j'aimerais que les parents réagissent différemment. Avec ce livre, je fais un peu de pédagogie en fait !

Et les centres de loisirs dans tout ça ?

Lorsque j'étais enfant, j'ai participé à beaucoup de colonies. J'ai l'impression qu'une partie de mon enfance s'est construite là-bas. Pour mes frères et sœurs, c'était le luxe de pouvoir y partir car nous étions six ; cela représentait donc une grosse somme pour nos parents. Dans ma tête j'ai associé ces colonies à de grands moments de liberté, de camaraderie. En somme, j'en garde de très bons souvenirs !

Alors que le système scolaire cherche à enseigner des savoirs dans diverses matières, les centres de loisirs visent l'apprentissage du vivre ensemble, d'une certaine liberté. L'enjeu n'est pas systématiquement le savoir, mais bien la liberté. Seulement aujourd'hui ces structures doivent répondre à un nombre important de normes et de règles. C'est une vraie catastrophe en terme de possibilités.

Les grandes amitiés de mon enfance proviennent de ces colonies. Même si elles étaient plus fugaces qu'à l'école, elles étaient profondes. *La guerre des boutons* parle d'amitiés entre les enfants. Et fondamentalement, dans les centres de loisirs ou les camps de jeunes, l'amitié est la valeur fondamentale ; pour les adolescents et les jeunes, c'est la valeur ultime de la vie.

■ *Propos recueillis par* ***Nadia Astruc***

© N. Astruc